

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET :

AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ADAPTÉE AU CLIMAT GRÂCE À UNE GESTION DE L'EAU AMÉLIORÉE (CAWMA)

MALAWI

Juin 2026

La divulgation publique de ce document avant l'approbation du Conseil est limitée sans le consentement écrit du pays concerné. Sans le consentement du pays concerné, le document sera rendu public après l'examen et l'approbation par le Conseil, conformément à la Politique de divulgation et d'accès à l'information de la BAD (DAI).

Vice-président	M. Martin FREGENE, responsable (directeur, AHAI)
Directeur général	M. Kennedy MBEKEANI, RDGS
Chef de division sectoriel	M. Neeraj VIJ, AHAI.6
Chef de bureau pays	M. Macmillan ANYANWU, COMW
Cheffe d'équipe	M ^{me} Doreen KUMWEDA, économiste agricole supérieure, AHAI.6/COMW
Équipe de projet*	M. Eugenio NHONE, chargé supérieur d'agriculture, AHAI.6/ COMZ
	M. Paulo A. BUNGA FILIPE, consultant pour l'agriculture et le développement rural, AHAI.6
	M. Hamidou ABDOURHAMANE, chargé supérieur des sauvegardes environnementales et sociales et de la conformité, SNSC
	M ^{me} Edith Birungi KAHUBIRE, chargée principale des sauvegardes sociales, SNSC
	M. Raymond KATEBAKA spécialiste des sauvegardes sociales, SNSC
	M. Wisdom DUBE, consultant spécialiste de la nutrition et de la protection sociale, AHHD.2
	M. Benjamin WAMAMBE, conseiller juridique en chef, PGCL.1
	M ^{me} Rumbidzai MUSAKARUKA, chargée supérieure de la fragilité et de la résilience, RDTS/COZW
	M ^{me} Musole Mwila MUSUMALI, chargée principale des questions liées au changement climatique et à la croissance verte, PECG.2/RDGS.
	M ^{me} Elita CHAYALA, spécialiste du genre
	M. Joseph BYAMUGISHA, chargé supérieur de la gestion financière, SNFI.4/RDGS.4
	M. Winfrey BANDA, assistant chargé des décaissements, FIFC
	M. Kalumba MKANDAWIRE, chargé supérieur des acquisitions, SNFI/RDGS
	M. Micheal FOSSA, chargé principal des acquisitions, SNFI/COMW
Pairs évaluateurs	M. James OPIO-OMODING, économiste agricole en chef, AHAI.6/RDGS
	M. Albert MAFUSIRE, économiste pays principal, COMW
	M. Lewis BANGWE, chargé principal d'agriculture, AHAI.6/COZM

FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT



RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ AGRICOLE ADAPTÉE AU CLIMAT GRÂCE À UNE GESTION DE L'EAU AMÉLIORÉE (CAWMA)

RÉPUBLIQUE DU MALAWI

AHVP/RDGS/AHAI/COMW/PGCL

Juin 2026

Document traduit

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

Taux de change effectif en décembre 2025

Unité monétaire	Équivalent
1 unité de compte (UC)	1,3586 dollar
1 dollar	1 734,01 MWK

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1^{er} avril-31 mars

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique	2 204,62 livres (lb)
1 kilogramme (kg)	2,20462 livres
1 mètre (m)	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce (")
1 kilomètre (km)	0,62 mile
1 hectare (ha)	2,471 acres

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

FAD	Fonds africain de développement
BAD	Banque africaine de développement
IAJAI	Infrastructures agricoles et jeunes dans l'agro-industrie
RAC	Ratio avantages-coûts
ACMSRA	Adaptation climatique pour les moyens de subsistance ruraux et l'agriculture
GAC	Guichet de financement de l'action climatique
ACA	Analyse coût-avantages
ACE	Analyse coût-efficacité
CFRA	Évaluation du risque fiduciaire pays
CKM	Communication et gestion des connaissances
BPM	Bureau de pays du Malawi
IPC	Indice des prix à la consommation
ERFP	Évaluation de la résilience et de la fragilité des pays
AEI	Agriculture éco-intelligente
PTPARCC	Programme de travaux publics améliorés et résilients au changement climatique
DSP	Document de stratégie pays
CBFASA	Comité des bailleurs de fonds pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
PD	Partenaire de développement
ACRM	Adaptation pour des communautés résilientes au Malawi
TREI	Taux de rentabilité économique interne
PPRU	Plan de préparation et de riposte en cas d'urgence
NCES	Note de conformité environnementale et sociale
EIES	Étude d'impact environnemental et social
PGES	Plan de gestion environnementale et sociale
TRFI	Taux de rentabilité financière interne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
EA	Légionnaire d'automne
DE	Devise étrangère
TRFI	Taux de rentabilité financière interne
EPA	École pratique d'agriculture
VS	Violence sexiste
SAAMG	Système d'apprentissage par l'action en matière de genre
PIB	Produit intérieur brut
GEN II	Marqueur de genre II (Classification de la BAD en matière d'intégration du genre)
GES	Gaz à effet de serre
GdM	Gouvernement du Malawi
MTR	Mécanisme de traitement des réclamations
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
PDCI	Plan directeur d'irrigation et cadre d'investissement
TRI	Taux de rentabilité interne
SISS	Système intégré de suivi des sauvegardes
ANJE	Alimentation du nourrisson et du jeune enfant
LC	Monnaie locale
MoA	Ministère de l'Agriculture
RAA	Régime alimentaire minimum acceptable
MDA	Ministères, départements et agences

SEA	Suivi, évaluation, et apprentissage
SCDM	Stratégie de croissance et de développement du Malawi
V2063M	Malawi Vision 2063
PPN	Programme phare national
PAN	Politique agricole nationale
PANA	Programme d'action national d'adaptation
VAN	Valeur actualisée nette
SNR	Stratégie nationale de résilience
E-E	Exploitation et entretien
AOO	Appel d'offres ouvert
REP	Rapport d'évaluation de projet
PRURAC	Projet de rétablissement d'urgence et de résilience après les cyclones Idai et Kenneth
NCP	Note conceptuelle de projet
RAP	Rapport d'achèvement de projet
EBAC	Évaluation des besoins après une catastrophe
ODP	Objectif de développement du projet
CEP	Cellule d'exécution de projet
PSE	Planification, suivi et évaluation
PLCR	Plan de lutte contre les ravageurs
PDIMR	Programme de développement de l'irrigation en milieu rural
CPP	Comité de pilotage du projet
CTP	Comité technique du projet
PAR	Plan d'action de réinstallation
SPMB	Système de passation des marchés du bénéficiaire
CCSC	Communication pour le changement social et comportemental
PPCCPEA	Projet de production et de commercialisation des cultures des petits exploitants agricoles
ODD	Objectifs de développement durable
EAHS	Exploitation, abus et harcèlement sexuels
PMPP	Plan de mobilisation des parties prenantes
IDAEMRVASMS	Infrastructure durable d'assainissement de l'eau en milieu rural, visant à améliorer la santé et les moyens de subsistance
MRN	Mouvement de renforcement de la nutrition (« Scaling Up Nutrition »)
PCVAPEA	Projet de création de valeur ajoutée pour les petits exploitants agricoles
TTAA	Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine
TdC	Théorie du changement
UC	Unité de compte (monnaie de comptabilité de la BAD)
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
CDV	Comité de développement du village
CVGRN	Comités villageois de gestion des ressources naturelles
AVEC	Associations villageoises d'épargne et de crédit
EAH	Eau, assainissement et hygiène
AUE	Association d'utilisateurs de l'eau

FICHE D'INFORMATIONS SUR LE PROJET

INFORMATIONS SUR LE CLIENT

Nom du projet	Renforcement de la productivité agricole adaptée au climat grâce à une meilleure gestion de l'eau (CAWMA)
Secteur	Agriculture
Bénéficiaire	République du Malawi
Instrument du projet	Don au titre du FAD-16 par l'intermédiaire du guichet de financement de l'action climatique (GAC)
Organe d'exécution	FAO

CONTEXTE DU NATIONAL ET STRATÉGIQUE

Période couverte par le Document de stratégie pays :	Document de stratégie pays pour le Malawi, 2023-2028
Priorités du Document de stratégie pays soutenues par le projet :	Priorité 1. Améliorer les infrastructures économiques au service de l'agro-industrialisation en investissant dans l'énergie, dans les transports, ainsi que dans les services d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Priorité 2. Soutenir la diversification économique en investissant dans les chaînes de valeur de l'agriculture.
Programme gouvernemental (DSRP, PND ou équivalent) :	Vision 2063 du Malawi, pilier 1 sur la productivité agricole et la commercialisation.
Classification du projet :	<u>Domaines et sous-thèmes prioritaires pertinents des High 5 :</u> • Priorité 1. Nourrir l'Afrique. Sous-thèmes : 1.1 Productivité agricole ; 1.3 Investissement dans les infrastructures (<i>matérielles et immatérielles</i>) ; et 1.6 Inklusivité et développement durable (genre/emplois/climat). • Priorité 5. Améliorer la qualité de vie des populations africaines. Sous-thèmes : 5.1 Accès à l'eau potable ; <i>Autres</i> — 5.14 Gestion des catastrophes naturelles ; 5.15 Environnement et gestion des ressources naturelles ; et 5.16 Changement climatique et croissance verte. <u>Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies :</u> ODD 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ; ODD 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; et ODD 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. <u>Point Cardinal 3 : Exploiter la transformation démographique pour le développement économique</u> <u>Point cardinal 4.</u> Construire des infrastructures résilientes au climat et créer une plus forte valeur ajoutée.
Domaines prioritaires pertinents :	1. Stratégie décennale (2024-2033). 2. DSP du Malawi (2023-2028). 3. Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique 2022-2026. 4. Politique et stratégie en matière de changement climatique et de croissance verte (2021-2030).

	5. Stratégie « Nourrir l'Afrique » pour la transformation de l'agriculture en Afrique (2016-2025). 6. Stratégie en matière de genre 2021-2025. 7. Stratégie pour l'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025). 8. Plan d'action multisectoriel pour la nutrition (2018-2025). 9. Principaux défis du Malawi en matière de développement. 10. Avantage comparatif de la Banque. 11. Contraintes de ressources																		
Évaluation des performances et institutions du pays¹.	<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">EPIP 2023</th></tr> <tr> <th>Catégorie</th><th>Score/Note</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe A — Gestion économique</td><td>3,333</td></tr> <tr> <td>Groupe B — Politiques structurelles</td><td>3,299</td></tr> <tr> <td>Groupe C — Politiques d'inclusion sociale/d'équité</td><td>3,720</td></tr> <tr> <td>Moyenne (A-C)</td><td>3,451</td></tr> <tr> <td>Groupe D — Gouvernance</td><td>3,725</td></tr> <tr> <td>Groupe E — Infrastructure et intégration régionale</td><td>3,267</td></tr> <tr> <td>Note globale de l'EPIP</td><td>3,469</td></tr> </tbody> </table>	EPIP 2023		Catégorie	Score/Note	Groupe A — Gestion économique	3,333	Groupe B — Politiques structurelles	3,299	Groupe C — Politiques d'inclusion sociale/d'équité	3,720	Moyenne (A-C)	3,451	Groupe D — Gouvernance	3,725	Groupe E — Infrastructure et intégration régionale	3,267	Note globale de l'EPIP	3,469
EPIP 2023																			
Catégorie	Score/Note																		
Groupe A — Gestion économique	3,333																		
Groupe B — Politiques structurelles	3,299																		
Groupe C — Politiques d'inclusion sociale/d'équité	3,720																		
Moyenne (A-C)	3,451																		
Groupe D — Gouvernance	3,725																		
Groupe E — Infrastructure et intégration régionale	3,267																		
Note globale de l'EPIP	3,469																		
Projets à risque dans le portefeuille du pays :	Au 31 janvier 2026, le portefeuille national comptait 50 % d'opérations faisant l'objet de signaux d'alerte.																		
Solde de l'allocation admissible au moment de l'élaboration de la note conceptuelle du projet²	6,25 millions d'UC (guichet de financement de l'action climatique).																		

CATÉGORISATION DU PROJET

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 1 (validée le 23 juin 2025)
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Non
Catégorisation des mesures de protection du climat :	Catégorie 2, ce qui traduit une vulnérabilité modérée aux risques climatiques physiques. L'objectif est de renforcer la résilience de l'agriculture et des systèmes alimentaires face à la variabilité et au changement climatiques, tout en améliorant le potentiel d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre au Malawi.
Évaluation du prisme de fragilité :	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	Catégorie 2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/DE LA BAD

Taux d'intérêt :	<i>Sans objet</i>
Commission de service :	<i>Sans objet</i>
Commission d'engagement :	<i>Sans objet</i>
Échéance :	<i>Sans objet</i>
Délai de grâce :	<i>Sans objet</i>

¹ Obtenir la note EPIP ici — [Évaluation des politiques et des institutions du pays \(afdb.org\)](https://afdb.org) (VPN requis)

² En tenant compte de tous les autres projets du programme de prêt.

Source	Montant (en millions)		Instrument de financement
	UC	Dollars	
Fonds africain de développement — Don au titre du guichet de financement de l'action climatique	6,25	8,49	Don FAD (GAC)
FAO	1.10	1.5	En espèces
	2.51	3.4	En nature
FIDA	0,13	0,18	En espèces
	0,09	0.13	En nature
UNOPS	0,15	0,21	En espèces et en nature
Contribution de contrepartie du gouvernement	0,37	0,5	En nature
Coût total du projet	10,6	14,41	

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES DU PROJET

Objectif de développement du projet :	Renforcer la résilience climatique de la productivité agricole et des moyens de subsistance dans les districts de Thyolo et de Phalombe touchés par le cyclone Freddy.
Composantes du projet :	Composante 1. Restauration d'infrastructures agricoles et WASH adaptées au climat (3,67 millions d'UC, 34,6 %). L'objectif de la composante est de réhabiliter les infrastructures agricoles essentielles et les infrastructures WASH, et de les protéger contre les effets du changement climatique, dans des systèmes d'irrigation ciblés des districts de Phalombe et de Thyolo. Cette intervention intègre des principes de conception sensibles au genre et vise à renforcer durablement la résilience de ces infrastructures face aux chocs climatiques futurs.
	Composante 2. Productivité et commercialisation agricoles adaptées au climat, sensibles au genre et à la nutrition (1.89 millions d'UC, 17.8%). L'objectif de cette composante est de transformer la petite agriculture dans les systèmes d'irrigation ciblés des districts de Phalombe et de Thyolo afin d'en faire un secteur résilient face au climat, orienté vers le marché et sensible à la nutrition, générant des moyens de subsistance ruraux durables.
	Composante 3. Gestion des bassins versants et renforcement institutionnel (2.01 millions d'UC, 19%). L'objectif de la composante est de restaurer 650 hectares de bassins versants dégradés au moyen de solutions fondées sur la nature, tout en renforçant les capacités institutionnelles et communautaires afin de promouvoir une gouvernance durable des ressources naturelles.
	Composante 4. Gestion de projets (1.96 millions d'UC, 18.5%). Cette composante vise à garantir une exécution efficace, transparente et menée en temps voulu du projet grâce à une gestion opérationnelle robuste, à un suivi-évaluation rigoureuse, à une coordination multipartite à plusieurs niveaux et à une communication stratégique, afin d'optimiser l'impact, l'apprentissage et la viabilité à long terme.

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET JUSQU'À L'APPROBATION PAR LE CONSEIL

Approbation de la NCP :	Avril 2026
Mission d'évaluation :	Décembre 2025
Date prévue pour la présentation au Conseil d'administration :	Mai 2026
Entrée en vigueur :	Juin 2026
Durée de mise en œuvre du projet :	De juin 2026 à mai 2031
Date prévue pour la revue à mi-parcours :	Novembre 2028
Date de clôture du projet :	30 septembre 2031

TABLE DES MATIÈRES

1.	CONTEXTE STRATÉGIQUE	1
A.	CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS DU PAYS.....	1
B.	CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL	2
C.	JUSTIFICATION DE L'INTERVENTION DE LA BANQUE	3
D.	COORDINATION DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT.....	4
2.	DESCRIPTION DU PROJET.....	4
A.	OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET	4
B.	THEORIE DU CHANGEMENT	5
C.	COMPOSANTES DU PROJET	7
D.	COUT ET MODALITES DE FINANCEMENT DU PROJET	8
E.	ZONES CIBLES, POPULATION BENEFICIAIRE ET AUTRES PARTIES PRENANTES DU PROJET	10
F.	EXPERIENCE ET ENSEIGNEMENTS DU GROUPE DE LA BANQUE PRIS EN COMPTE DANS LA CONCEPTION	11
3.	FAISABILITÉ DU PROJET.....	12
A.	ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE	12
B.	SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	13
C.	CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CROISSANCE VERTE.....	15
D.	AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES	16
4.	EXÉCUTION.....	18
A.	MODALITES INSTITUTIONNELLES ET D'EXECUTION	18
B.	PASSATION DE MARCHES.....	20
C.	GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENTS ET AUDIT	20
D.	SUIVI ET EVALUATION.....	22
E.	GOUVERNANCE.....	22
F.	DURABILITE	23
G.	GESTION DES RISQUES.....	23
H.	ACCUMULATION DU SAVOIR	24
5.	CADRE JURIDIQUE	24
A.	INSTRUMENT JURIDIQUE.....	24
B.	CONDITIONS ASSOCIEES A L'INTERVENTION DU FONDS.....	24
C.	CONFORMITE AUX POLITIQUES DU FONDS.....	27
6.	RECOMMANDATIONS.....	27
7.	CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS.....	I
8.	NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	V
9.	CONTENU DES ANNEXES TECHNIQUES.....	IX

1. CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs du pays

1. Contexte du pays. Depuis 1990, l'économie du Malawi repose principalement sur deux secteurs : les services et l'agriculture, qui contribuent respectivement à 55 % et 23 % du produit intérieur brut (PIB). Comme le Malawi dépend fortement de l'agriculture pluviale, il est très sensible aux chocs climatiques et les rendements agricoles sont relativement plus faibles dans la région, ce qui affecte les niveaux de revenus de la population et sa capacité à échapper à la pauvreté, tout en rendant le pays insécurisé par l'alimentation. En 2023, environ 72 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté internationale de 2,15 dollars – contre 70,1 % en 2019 – et près de 20 % connaissaient des pénuries alimentaires chroniques chaque année. La malnutrition reste un problème important de santé publique et de développement : on estime que 573 000 enfants de moins de cinq ans risquent actuellement de souffrir de malnutrition aiguë ou chronique. L'Enquête démographique et de santé du Malawi (2024) rapporte que 37 % des enfants de moins de cinq ans souffrent d'un retard de croissance, 3 % d'émaciation et 12 % d'insuffisance pondérale. De plus, seuls 17 % des enfants âgés de 6 à 23 mois ont une alimentation peu diversifiée, tandis que 9 % seulement reçoivent l'alimentation minimale acceptable.

2. L'économie du pays a connu une croissance lente, avec une moyenne de 1,8 % depuis 2022, et une instabilité macro-fiscale incluant une inflation élevée de 29,4 % et un déficit budgétaire de 9,9 % en 2025. Au niveau national, l'alimentation contribue à 53 % des parts de dépense utilisées pour mesurer l'indice des prix à la consommation (IPC) et le taux d'inflation, ce qui est relativement plus élevé que dans les pays de la région sud, c'est-à-dire 16 % en Afrique du Sud ; 12,20 % au Botswana ; et 32,6 % au Lesotho. Dans les zones urbaines, la part est estimée à 45,3 % et relativement grande dans les zones rurales à 58,1 %. La forte part de l'alimentation dans l'IPC implique que lorsque les prix des denrées alimentaires augmentent en raison de divers chocs tels que des mauvaises récoltes, des perturbations de l'approvisionnement mondial, etc., l'impact sur l'inflation est énorme, diminuant rapidement le pouvoir d'achat des consommateurs. Avec 82 % de la population malawienne vivant dans les zones rurales, la forte part de l'IPC pour les zones rurales implique que la majeure partie de la population soit gravement touchée par la forte inflation. De plus, une dette insoutenable, des pénuries de devises et des lacunes dans les infrastructures ont rendu l'environnement des affaires peu attrayant et très vulnérable aux chocs mondiaux et autres chocs externes. L'espace fiscal limité ne permet pas de financer des projets de développement, tandis que les pénuries de devises entraînent des approvisionnements insuffisants en carburant, médicaments, engrais et semences.

3. La stratégie de développement du Malawi est fermement guidée par sa vision à long terme, le Malawi 2063 (MW2063), dont l'objectif est d'atteindre une création de richesse inclusive et l'autosuffisance. Cette vision est mise en œuvre à travers des plans de mise en œuvre sur 10 ans (MIPs), la phase actuelle couvrant la période de 2021 à 2030. MW2063 est centrée autour de trois piliers principaux : (i) la productivité et la commercialisation agricoles ; (ii) l'industrialisation ; et (iii) l'urbanisation. Ces piliers sont soutenus par sept leviers stratégiques, y compris la durabilité environnementale. Ce projet est étroitement aligné sur le premier pilier, abordant spécifiquement trois domaines prioritaires : la diversification agricole, le développement de l'irrigation et un meilleur accès aux intrants agricoles. En se concentrant sur ces composants essentiels, le projet vise à renforcer le secteur agricole du Malawi, en le transformant en un moteur de croissance économique résilient, productif et orienté vers le marché, tout en garantissant la durabilité environnementale.

4. Le projet est en parfaite adéquation avec plusieurs stratégies nationales et cadres politiques clés qui structurent le développement du Malawi. Il s'inscrit notamment dans le

cadre : de la loi sur la préparation aux catastrophes et aux secours ; de la politique agricole nationale (2024) ; de la politique nationale d'irrigation (2024) ; de la loi portant régime de l'irrigation (2024) ; de la politique nationale de services de vulgarisation et de conseil agricoles (2025) ; de la politique de gestion des ressources foncières agricoles (2024) ; de la politique nationale de protection sociale du Malawi (2024) ; et de la politique nationale de gestion du changement climatique (2016).

5. Stratégie de la Banque pour le pays. Le document de stratégie pays (DSP) de la Banque pour le Malawi (2023-28) s'articule autour de deux domaines stratégiques : l'amélioration des infrastructures économiques pour stimuler l'industrialisation et le soutien à la diversification économique en soutenant les chaînes de valeur agricoles. Ce projet est aligné sur les deux domaines stratégiques du CSP. Le projet est en outre aligné sur la stratégie décennale de la Banque (2024-2033) dans la mesure où il cherche à promouvoir une croissance inclusive grâce au renforcement des capacités axé sur le genre et les jeunes et à la création d'emplois durables. Il contribue à la croissance verte via la diversification économique et une agriculture intelligente face au climat, tout en renforçant la capacité institutionnelle au niveau communautaire et la durabilité des activités économiques rurales au Malawi. Le projet est en adéquation avec plusieurs autres stratégies de la Banque, notamment la Stratégie pour l'emploi des jeunes (2016-2025) ; la Stratégie genre (2021-2025) ; la Stratégie pour faire face à la fragilité et renforcer la résilience (2022-2026) ; la stratégie sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2030) ; et la Stratégie pour l'eau (2021-2025), ainsi qu'avec les Points Cardinaux 3 et 4 sur l'exploitation de la transformation démographique pour le développement économique et la construction d'infrastructures résilientes, ajoutant respectivement une valeur réelle. De plus, le projet soutient plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, notamment l'éradication de la pauvreté (ODD 1), la faim zéro (ODD 2), l'égalité des sexes (ODD 5), l'eau propre (ODD 6) et l'action pour le climat (ODD 13). Il s'aligne également sur les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine en matière de croissance inclusive, de durabilité, d'égalité des sexes et d'autonomisation des jeunes.

6. Le cadre de sélectivité et les priorités stratégiques de la Banque. L'opération proposée s'inscrit pleinement dans le Cadre de sélectivité de la Banque, tel que défini dans la Stratégie décennale du Groupe de la Banque pour la période 2024-2033. Ce cadre oriente l'action de la Banque vers les domaines dans lesquels elle est en mesure d'optimiser son impact sur le développement en tirant parti de ses avantages comparatifs et en se recentrant sur ses priorités stratégiques. Conformément aux stratégies déjà énoncées de la Banque, le projet présente une forte cohérence à plusieurs égards, précisément concernant les priorités stratégiques et opérationnelles, les domaines transversaux faisant l'objet d'une attention particulière, ainsi que le partenariat et la mobilisation des ressources.

B. Contexte sectoriel et institutionnel

7. En tant que pilier économique du pays, l'agriculture emploie près de 39,3 % de la main-d'œuvre avec une représentation féminine de 41,2 %, génère plus de 60 % des recettes d'exportation, les petits exploitants produisant environ 80 % de la production (NSO, 2024). Les principales exportations comprennent le tabac, le thé, le sucre et les arachides, tandis que le maïs demeure une source vitale de sécurité alimentaire. Malgré leur rôle crucial, les petits exploitants continuent de rencontrer des difficultés en raison de l'accès limité au crédit, aux intrants et aux services de vulgarisation. En outre, la production agricole (cultures et élevage) au Malawi a connu une faible augmentation de la productivité au fil des années en raison de sa vulnérabilité au changement climatique. La dépendance du secteur à l'agriculture pluviale le rend très vulnérable aux sécheresses, aux inondations et aux cyclones. On estime que seulement 36 % des terres pouvant être irriguées sont exploitées, lesquelles ont toutefois été gravement affectées par le cyclone Freddy en 2023 (plus de 60 systèmes d'irrigation ont été endommagés). Le cyclone a également endommagé plus de 50 000 hectares de terres arables. L'insécurité

alimentaire demeure donc une préoccupation majeure dans de nombreux districts touchés, car la plupart des petits exploitants agricoles sont pauvres en ressources et disposent d'une capacité très limitée à faire face aux chocs liés au changement climatique. La dégradation de l'environnement due à des modes d'utilisation des terres non durables et à une mauvaise gestion des bassins versants aggrave encore les effets du changement climatique.

8. Le projet reconnaît le lien entre les secteurs de l'agriculture et de l'eau et de l'assainissement, qui nécessite des solutions intégrées de gestion de l'eau. Avec un mauvais assainissement, les maladies d'origine hydrique sont répandues, affectant négativement la productivité agricole. La pénurie persistante d'eau a également un impact négatif sur le développement socio-économique. Le projet adopte donc des solutions intégrées de gestion de l'eau ancrées dans des services d'irrigation et de WASH à l'épreuve du climat (composante 1). Le projet crée un cycle positif dans lequel l'eau potable et des installations sanitaires améliorées dans les périmètres d'irrigation ciblés favoriseront de meilleurs résultats en matière de santé, tandis qu'une eau d'irrigation fiable permettra des rendements plus élevés et nécessitera le développement de marchés structurés, facilitant des revenus agricoles prévisibles. Grâce à l'approche intégrée de gestion de l'eau, le projet contribue également à l'opérationnalisation du cadre Eau-Énergie-Alimentation-Écosystèmes (WEFE) de la Banque.

C. Justification de l'intervention de la Banque

9. Le soutien de la Banque africaine de développement arrive à point nommé et est crucial alors que le pays est sur la voie du redressement après les chocs climatiques défavorables et l'instabilité macroéconomique. Selon l'évaluation des besoins post-catastrophe du cyclone Freddy (PDNA), le secteur de l'irrigation à lui seul a subi des pertes et des dommages estimés à 45,46 millions de dollars dans les douze districts touchés. La réhabilitation immédiate des infrastructures d'irrigation est essentielle pour rétablir les moyens de subsistance, mettre un terme à la dégradation des actifs productifs et prévenir une aggravation de l'insécurité alimentaire. Il est essentiel de répondre à ces besoins urgents en matière de redressement pour stabiliser les communautés touchées et jeter les bases d'une productivité agricole durable.

10. Conformément à la Stratégie de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte (2021-2030) et au Plan d'action sur le changement climatique, dont le premier pilier vise à favoriser l'adaptation au changement climatique, le projet contribue directement à la réalisation du mandat du Groupe de la Banque en Afrique. Il est essentiel que le projet promeuve une participation inclusive en donnant la priorité à l'autonomisation des femmes et des jeunes, garantissant ainsi que les bénéfices du renforcement de la résilience soient partagés entre les groupes vulnérables en améliorant les opportunités d'emploi. La multiplication des semences de légumineuses et de céréales dans les périmètres d'irrigation réhabilités améliorera considérablement la productivité agricole au-delà des communautés ciblées en réduisant les déficits de disponibilité des semences, créant ainsi des opportunités de commercialisation de cultures à forte valeur ajoutée. Actuellement, l'adoption de semences améliorées est estimée à 30 %.

11. La Banque africaine de développement (BAD) apporte des décennies d'expérience dans le financement et la mise en œuvre de projets agricoles et de gestion de l'eau à grande échelle à travers l'Afrique, y compris dans les contextes fragiles et vulnérables au climat. Au cours de la dernière décennie, la Banque a financé la construction du plus grand barrage d'irrigation du Malawi dans le cadre du projet d'infrastructure agricole et de jeunesse dans l'agro-industrie (AIYAP) et divers projets d'irrigation à petite échelle dans le cadre du projet de valorisation des petits exploitants (SVAP) et du projet de redressement et de résilience d'urgence post-cyclone Idai et Kenneth (PCIREP). La Banque cofinance également le programme phare national (NFP), le Shire Valley Transformation Program (SVTP), qui

développera environ 43 000 hectares de terres irrigables. En outre, la Banque a joué un rôle déterminant en soutenant l'adoption de technologies agricoles améliorées à travers le programme TAAT. Cette expérience permet à la Banque de concevoir des interventions adaptées aux contextes locaux, fondées sur des données probantes et alignées sur les meilleures pratiques éprouvées. L'expertise technique interne de la Banque, soutenue par l'accès à des réseaux de connaissances spécialisés, permet l'intégration de technologies et d'approches avancées intelligentes face au climat qui répondent aux défis uniques auxquels est confronté le secteur agricole du Malawi.

D. Coordination des interventions des partenaires de développement

12. Les partenaires de développement (PD) jouent un rôle essentiel en plaidant pour la mise en œuvre de politiques conformes au projet. Ils jouent également un rôle en garantissant la transparence, la responsabilité et la bonne gouvernance, ainsi que l'efficacité dans l'utilisation des ressources du projet. Il est donc impératif de les maintenir engagés et informés lorsque cela est possible. La Banque coordonne ses activités avec d'autres partenaires à travers le Comité de coordination des donateurs pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (DCAFS), qui se réunit régulièrement pour discuter des questions sectorielles. Les partenaires au développement, qui comprennent entre autres des agences bilatérales et multilatérales, des agences des Nations Unies, des organisations internationales et le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCGRI), sont principalement engagés dans le dialogue politique, le financement de projets et de programmes et les études sectorielles économiques (EES). Depuis sa création en 2007, le bureau de pays du Malawi (COMW) a continué à jouer un rôle central dans les activités de coordination des donateurs, ainsi que dans la gestion globale du portefeuille agricole. Conformément aux domaines d'intervention du MIP 1, le financement des partenaires de développement est concentré sur la diversification agricole et le développement de l'irrigation. Plus de détails sur le financement des partenaires de développement sont présentés dans le PAR Vol II - Annexes techniques pages 30-31.

13. Le projet a été conçu pour assurer des synergies avec d'autres opérations des partenaires de développement, notamment le Programme de travaux publics améliorés et intelligents face au climat (CS-EPWP) ; le projet d'amélioration des capacités de l'agriculture irriguée au Malawi, dirigé par la FAO ; le Programme du FIDA pour le développement de l'irrigation rurale (PRIDE); le Projet d'amélioration des services des bassins versants du Malawi (MWASIP) de la Banque mondiale ; et l'Adaptation basée sur les écosystèmes pour des bassins versants et des communautés résilients au Malawi (EbAM) de la FAO. Les domaines de synergie importants avec ces interventions comprennent une approche intégrée de la gestion des bassins versants, qui soutient la restauration des paysages dégradés, une meilleure gestion des ressources en eau et l'adaptation au climat.

2. DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

14. L'objectif de développement (ODP) du projet est de renforcer la résilience climatique de la production agricole et des moyens de subsistance dans les districts de Phalombe et Thyolo touchés par le cyclone Freddy. Cet objectif sera atteint grâce à la promotion de pratiques efficaces de gestion des terres et de l'eau, d'une agriculture intelligente face au climat, d'une productivité agricole accrue pour la commercialisation et l'amélioration de la nutrition, du soutien à des modèles commerciaux durables et inclusifs et du renforcement des structures sociales qui favorisent l'équité et une large participation. Le projet est conçu pour établir une base solide pour une durabilité à long terme, améliorer la sécurité alimentaire et permettre une autonomisation économique équitable des groupes défavorisés dans un contexte d'intensification des défis climatiques.

15. Plus précisément, le projet réalisera trois objectifs interdépendants :

- i) **Reconstruire les infrastructures critiques et les rendre résistantes au climat.** Cela impliquera la restauration et la modernisation des infrastructures agricoles, d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) endommagées dans des périmètres d'irrigation ciblés, en mettant fortement l'accent sur la résilience climatique. Cela garantira que les communautés seront mieux équipées pour résister aux futurs chocs et catastrophes climatiques, réduisant ainsi la vulnérabilité et améliorant la stabilité à long terme ;
- ii) **Améliorer la productivité et la commercialisation agricoles.** Le projet se concentrera sur l'augmentation de la productivité agricole et le renforcement de l'orientation commerciale de l'agriculture des petits exploitants en promouvant des technologies intelligentes face au climat, en améliorant l'accès à des intrants et des services d'irrigation de qualité, ainsi qu'en encourageant la valeur ajoutée tout au long des chaînes de valeur agricoles. Le projet mettra un accent particulier sur la sécurité nutritionnelle et l'inclusion sociale, en donnant aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés les moyens de participer activement à la transformation agricole et d'en bénéficier ;
- iii) **Restaurer les bassins versants et renforcer les capacités communautaires.** Cela impliquera la mise en œuvre de pratiques intégrées de restauration des bassins versants et de gestion durable des terres visant à protéger les ressources en eau, à freiner la dégradation de l'environnement et à améliorer les services écosystémiques vitaux pour l'agriculture. En outre, le projet impliquera le renforcement des capacités des institutions locales, des associations d'usagers de l'eau (AUE) et des groupes communautaires pour soutenir une gestion efficace des ressources, une planification participative et une gouvernance adaptative pour une résilience climatique durable.

B. Théorie du changement

16. Le projet proposé répond au besoin urgent de renforcer la résilience climatique, d'améliorer la productivité agricole et de renforcer le développement inclusif dans les districts de Phalombe et Thyolo touchés par le cyclone au Malawi. La théorie du changement (ToC) du projet est ancrée dans une stratégie cohérente et multisectorielle qui relie les infrastructures résistantes au climat, la restauration des écosystèmes, la transformation agricole inclusive et le renforcement des capacités institutionnelles pour établir une voie à long terme d'adaptation au climat et de moyens de subsistance ruraux durables.

17. **Problématique.** Les moyens de subsistance ruraux au Malawi restent très vulnérables à l'intensification des chocs climatiques, exacerbés par la dégradation des écosystèmes, la faiblesse des infrastructures et l'accès limité aux marchés et aux services financiers. Les impacts sont plus prononcés parmi les petits exploitants agricoles, en particulier les femmes et les jeunes, qui sont confrontés à une exclusion systémique des ressources productives, de la sécurité foncière et des technologies adaptatives. La récente dévastation causée par le cyclone Freddy a encore érodé les systèmes d'approvisionnement en eau, l'intégrité des bassins versants et la sécurité alimentaire dans les districts ciblés.

18. **Les pistes de changement.** Le projet suit cinq voies connectées pour conduire le changement. Premièrement, il se concentre sur la réhabilitation des infrastructures clés telles que les systèmes d'irrigation, les routes d'accès et les installations d'eau et d'assainissement dans les périmètres d'irrigation ciblés. Ces réparations aideront les agriculteurs à cultiver toute l'année, à améliorer la santé publique et à protéger les communautés des chocs climatiques.

Cette base est essentielle pour améliorer à la fois la productivité, la résilience et l'état nutritionnel des communautés ciblées. Deuxièmement, le projet vise à transformer l'agriculture en la rendant plus intelligente et plus inclusive. Les agriculteurs auront accès à un soutien adaptatif, à des semences de base résistantes au climat pour la multiplication et à de meilleures connexions au marché grâce à des accords d'agriculture contractuelle et à des installations de regroupement de produits. Le projet vise à améliorer les rendements de 35 à 40 % et à aider la plupart des agriculteurs à passer d'une exploitation de subsistance à une exploitation commerciale. En outre, le projet autonomisera les femmes et les jeunes grâce à des groupes d'épargne, des programmes axés sur le genre et des initiatives nutritionnelles qui luttent contre la malnutrition. La restauration de plus de 650 hectares de bassins versants endommagés avec des méthodes basées sur la nature protégera les sources d'eau et minimisera l'érosion des sols. Enfin, le projet investit dans le renforcement des institutions et des capacités locales afin d'améliorer l'appropriation et la durabilité des interventions. Plus de détails sont présentés dans PAR Vol II-Annexes techniques, pages 33-42.

19. **Produits.** Le projet réhabilitera et protégera contre le climat trois périmètres d'irrigation essentiels (Austen, Mwaiwathu et Dwale), garantissant ainsi une gestion durable de l'eau dans les zones vulnérables. Dans les districts ciblés touchés par le cyclone, des infrastructures WASH essentielles telles que des forages et des latrines équipées d'installations de gestion de l'hygiène menstruelle seront construites pour améliorer la santé et l'assainissement dans les zones du périmètre d'irrigation et contribuer à l'amélioration de la productivité agricole grâce à la disponibilité d'une main-d'œuvre en bonne santé. Au total, 28 030 (13 735 M, 14 295 F et 8 409 jeunes avec 40 % de représentation de jeunes femmes) agriculteurs et membres de la communauté recevront une formation en agriculture intelligente face au climat (AIC), leur permettant d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour s'adapter aux conditions environnementales changeantes.

20. Le projet formalisera également 3 coopératives agricoles, les reliant aux marchés agro-industriels pour renforcer les opportunités économiques. Pour lutter contre la dégradation de l'environnement, 650 hectares de bassins hydrographiques seront restaurés avec la participation active de la communauté. De plus, des Care Groups et des associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA) seront créés et pleinement opérationnels sur tous les sites du projet, favorisant la cohésion communautaire et l'autonomisation financière. Une attention particulière sera accordée à la formation de 30 membres de la communauté à l'entretien de l'irrigation, avec 40 % de représentation de femmes et 20 % de jeunes, dont 40 % de jeunes femmes, au leadership et aux connaissances financières, favorisant ainsi un développement inclusif. La santé des populations vulnérables sera étroitement surveillée, avec environ 4 204 enfants et femmes enceintes ou allaitantes soumis à un dépistage de malnutrition chaque trimestre. Enfin, des mécanismes communautaires de règlement des griefs et des systèmes de prévention de la violence sexiste seront mis en place et maintenus, garantissant un environnement sûr et favorable pendant toute la durée du projet et au-delà.

21. **Résultats.** À court terme, le projet permettra d'améliorer les rendements agricoles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des opportunités économiques inclusives et la restauration des infrastructures hydrauliques. À moyen et long terme, cela mènera à des agroécosystèmes résilients, à des institutions locales renforcées et à des économies rurales diversifiées et inclusives. La santé et le bien-être des communautés s'amélioreront à mesure que les services WASH et la cohésion sociale augmenteront. Ces résultats contribuent collectivement à réduire la vulnérabilité climatique, à améliorer les revenus des ménages, à autonomiser les communautés et à évoluer vers un développement durable et adapté au climat au Malawi.

22. **Hypothèses critiques.** La théorie du changement de ce projet repose sur l'hypothèse qu'il bénéficiera d'un appui financier et technique suffisant pour mener à bien ses activités.

Elle suppose également la poursuite d'un engagement politique fort en faveur d'une gestion équitable des terres et de l'eau, ainsi que des effets maîtrisés des phénomènes climatiques extrêmes sur le développement et l'emploi des infrastructures. La participation active des communautés locales constitue un facteur déterminant, avec une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés qui devront rester pleinement impliqués et autonomisés tout au long du processus. Enfin, la réussite du projet dépend de l'engagement soutenu et de la coordination des institutions aux niveaux local et national à toutes les étapes de l'exécution de ce projet.

C. Composantes du projet

23. Le projet CAWMA sera exécuté sur une période de cinq ans et ciblera les districts de Phalombe et de Thyolo, touchés par des cyclones. Il s'articule autour de quatre composantes majeures qui agissent de manière complémentaire afin de réduire la vulnérabilité climatique, de stimuler la productivité agricole, de restaurer les ressources naturelles et de soutenir des moyens de subsistance inclusifs.

24. **Composante 1. Restauration d'infrastructures agricoles et WASH adaptées au climat (3,67 millions d'UC ; 34,6 %).** À travers les deux sous-composantes : (i) Infrastructures agricoles résilientes et gouvernance ; et (ii) Infrastructure WASH inclusive, le projet vise à réhabiliter et à protéger les infrastructures agricoles et WASH essentielles aux changements climatiques dans les périmètres d'irrigation ciblés, en intégrant des principes de conception sensibles au genre et en renforçant la résilience à long terme aux futurs chocs climatiques. Les activités clés spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de cette composante comprennent : La réhabilitation et la protection contre le climat de 3 périmètres d'irrigation (Mwaiwathu 80 ha, Austen 50 ha et Dwale 50 ha), qui impliqueront la construction de structures de prise d'eau, de réservoirs de stockage nocturne, de canaux revêtus et de systèmes de drainage ; Réhabilitation des routes d'accès (8 km) avec des ponceaux résilients et des mesures de contrôle de l'érosion ; modernisation des installations de regroupement/stockage des produits ; Construction/réhabilitation de points d'approvisionnement en eau potable et d'installations sanitaires sensibles au genre dans la zone du périmètre d'irrigation ; création de comités AUE inclusifs (≥ 40 % de femmes, de jeunes et de personnes handicapées (PWD)) ; et la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES).

25. **Composante 2. Productivité et commercialisation agricoles adaptées au climat, sensibles au genre et à la nutrition (1,89 million d'UC ; 17,8 %).** A travers les trois sous-composantes à savoir : (i) Productivité agricole adaptée au climat ; (ii) Commercialisation agricole ; et (iii) Autonomisation inclusive et sécurité nutritionnelle, le projet vise à transformer l'agriculture des petits exploitants de Phalombe et Thyolo en une entreprise résiliente au climat, orientée vers le marché et sensible à la nutrition, qui génère des moyens de subsistance ruraux durables. Les principales activités spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de cette composante comprennent : la multiplication de graines de légumineuses et de céréales résilientes au climat ; Créer 142 champs-écoles d'agriculteurs (FFS) et former 50 agents de vulgarisation avec 40 % de représentation de femmes et 20 % de représentation de jeunes pour atteindre 28 030 (hommes 13 735, femmes 14 295 et jeunes 8 409 avec 40 % de représentation de jeunes femmes) ; Diffuser les technologies CSA (biofertilisants, semences résistantes à la sécheresse) ; Faciliter les foires aux intrants et la distribution de bons électroniques ; Mettre en œuvre des groupes de soins pour 50 soignants, entreprendre des campagnes de changement social et comportemental (CCSC) (5 600 ménages) et des programmes de nutrition pour les adolescentes (6 000) ; Aider 3 500 ménages, dont 40 % de ménages dirigés par des femmes, à créer des jardins familiaux irrigués ; Créer et former 40 Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (VSLA) et 3 coopératives ; Relier les agriculteurs aux marchés structurés et aux approches intégrées de transformation du genre.

26. **Composante 3. Gestion des bassins versants et renforcement institutionnel (2,01 millions d'UC ; 19 %).** Au titre de cette composante, le projet vise à restaurer les bassins versants dégradés au moyen de solutions fondées sur la nature, tout en promouvant une gestion durable des ressources grâce à des structures communautaires et à une gouvernance intégrée. Les activités spécifiques à mettre en œuvre comprennent : la cartographie participative et l'élaboration de plans d'action villageois pour cinq micro-bassins versants prioritaires ; la restauration de 650 hectares par le reboisement, la régénération naturelle assistée, l'aménagement de terrasses, la mise en place de bandes de vétiver et de petits barrages de retenue ; la création et la formation de huit comités villageois de gestion des ressources naturelles, ainsi que de 40 artisans locaux ; le renforcement des liens entre les associations d'usagers de l'eau et les comités de bassins versants, afin de promouvoir une gouvernance intégrée amont-aval ; la promotion de l'échange de connaissances et de l'apprentissage collégial pour étendre les pratiques de gestion durable des terres ; et la mise en œuvre et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale.

27. **Composante 4. Gestion de projet (1,96 million d'UC ; 18,5 %).** Dans le cadre de cette composante, le projet assure une gestion, une coordination et un partage de connaissances solides, y compris le suivi, l'évaluation et l'engagement politique. La composante appuiera la coordination de la gestion quotidienne des activités du projet ; évaluations de base, à mi-parcours et finales ; Système d'Information Géographique (SIG) et suivi numérique ; Réunions des comités de pilotage de projet (PSC) et des comités techniques de projet (PTC) pour une gouvernance adaptative ; Campagnes de communication et de visibilité ; ainsi que des exercices d'audit. En outre, les coûts de gestion du projet comprennent les frais de gestion facturés par la FAO en tant que bénéficiaire de la subvention, ainsi que le cofinancement découlant de l'expertise en ressources humaines et de la quantification des contributions en nature.

D. Coût et modalités de financement du projet

28. Le coût total du projet est estimé à 10,6 millions d'UC (soit 14,41 millions de dollars, hors taxes et droits), et son exécution s'étendra sur une période de cinq ans dans les districts de Phalombe et de Thyolo. Cette estimation des coûts repose sur les résultats de l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) réalisée à la suite du cyclone Freddy³, complétée par le cadre national de reprise des opérations après sinistre⁴ et validée par des évaluations techniques détaillées menées conjointement par la FAO, l'UNOPS, le FIDA et le Département de l'irrigation. Elle s'appuie également sur des références techniques tirées de travaux de réhabilitation analogues réalisés dans des districts voisins. Parallèlement, des provisions pour aléas physiques et pour hausse des prix ont été intégrées sur la base des données macroéconomiques et des projections d'inflation fournies par l'Office national de la statistique⁵.

29. La Banque joue le rôle principal en tant que principal financier, en engageant 6,25 millions d'UC (8,49 millions de dollars), ce qui représente 58,96 % du coût total du projet. Cette contribution significative souligne la confiance de la Banque dans la conception du projet et son alignement sur les priorités de développement régional. En complément du soutien de la Banque, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) joue le rôle de chef de file du

³ Gouvernement du Malawi. 2023. Malawi 2023 Tropical Cyclone Freddy Post-Disaster Needs Assessment (avril 2023). Disponible à l'adresse <https://reliefweb.int/report/malawi/malawi-2023-tropical-cyclone-freddy-post-disaster-needs-assessment-april-2023>

⁴ Gouvernement du Malawi. 2023. Cadre national de reprise des opérations après sinistre, volume 3. INONDATIONS, septembre 2023.

⁵ Office national de la statistique, 2023. Tableau de bord des indices des prix à la consommation (IPC) du Malawi, décembre 2023. Disponible à l'adresse http://www.nsomalawi.mw/index.php?option=com_content&view=article&id=186&Itemid=37

consortium et de partenaire administratif, contribuant à hauteur de 3,61 millions d'UC, soit 34 % du budget total. Le soutien de la FAO prend la forme de ressources en espèces et en nature, soulignant son rôle essentiel dans la mise en œuvre et la coordination des projets. Un cofinancement supplémentaire (financement parallèle) est fourni par le FIDA et l'UNOPS, à hauteur de 2,12 % et 1,45 % du budget total du projet, respectivement, tandis que le gouvernement du Malawi apporte un soutien en nature à hauteur de 3,47 %, couvrant des éléments essentiels tels que le détachement de personnel, les bureaux et la facilitation logistique. Ce montant combiné de cofinancement s'élève à 4,35 millions d'UC (5,91 millions de dollars), ce qui représente 41,04 % du coût global du projet. Il est important de noter que ce cadre a été formellement confirmé par tous les partenaires du consortium et par le gouvernement, garantissant ainsi une base solide de collaboration et d'engagement partagé.

E. Zones cibles, population bénéficiaire et autres parties prenantes du projet

30. Zone du projet. Le projet sera mis en œuvre dans deux districts, à savoir Phalombe et Thyolo, situés dans la région sud du Malawi et touchés à plusieurs reprises par des cyclones. À Phalombe, les interventions se concentreront sur la réhabilitation des périmètres d'irrigation de Mwaiwathu et de Dwale, tandis qu'à Thyolo, l'accent sera mis sur le périmètre d'irrigation d'Austen. Ces sites, cruciaux pour le maintien des systèmes alimentaires communautaires, ont été sélectionnés non seulement en raison des dégâts considérables causés par le cyclone Freddy, mais également en raison de leur rôle essentiel dans les communautés locales.

31. Bénéficiaires du projet. Environ 5 600 ménages (dont 40 % de femmes dirigées par des femmes) représentant 28 030 agriculteurs (hommes 13 735, femmes 14 295 et jeunes 8 409 avec 40 % de jeunes femmes) bénéficieront directement de la restauration des infrastructures d'irrigation et de la gestion des bassins versants. Indirectement, plus de 10 000 ménages bénéficieront de services WASH améliorés, d'une agriculture intelligente face au climat et d'interventions sensibles à la nutrition. Le projet formera également 50 agents de vulgarisation gouvernementaux, avec respectivement 40 % et 20 % de représentation de femmes et de jeunes, en les dotant des connaissances et de l'expertise nécessaires pour fournir un soutien technique et des conseils climatiques à long terme. Le projet cible également divers groupes communautaires pour renforcer la résilience climatique et l'agriculture durable. Les jeunes seront également délibérément ciblés pour une formation à l'agriculture numérique et aux solutions basées sur la nature, favorisant ainsi l'entrepreneuriat et la création d'emplois. Des actions sensibles à la nutrition soutiendront les groupes vulnérables – environ 4 200 enfants de moins de cinq ans, 5 000 adolescentes et 50 soignants – en réduisant la malnutrition et en promouvant des régimes alimentaires riches en nutriments dans les districts de Phalombe et Thyolo.

F. Expérience et enseignements du Groupe de la Banque pris en compte dans la conception

32. La Banque a acquis une solide expérience opérationnelle au Malawi grâce à des projets axés sur la résilience climatique, l'irrigation, l'agriculture et l'eau. Les principales interventions passées comprennent l'adaptation au climat pour les moyens de subsistance et l'agriculture en milieu rural (CARLA), le projet de production et de commercialisation des petites exploitations agricoles (SCPMP), le projet de soutien aux infrastructures agricoles (AISP), l'infrastructure durable d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural pour une santé et des moyens de subsistance améliorés (SRWSIHL), SVAP et PCIREP. CARLA a démontré que les évaluations participatives de la vulnérabilité et les approches intégrées, combinant l'AIC, la restauration des bassins versants et l'inclusion du genre, renforçaient l'appropriation et la durabilité. Le SCPMP et l'AISP ont souligné l'importance d'une ingénierie résiliente au climat et de conceptions techniques complètes avant la mise en œuvre, car une préparation inadéquate entraînait souvent des retards et des dépassements de coûts. SRWSIHL a démontré que l'intégration de WASH, de l'agriculture et de la nutrition améliore les résultats en matière de santé et de productivité. L'AIYAP et le SVAP ont démontré

l'importance d'une budgétisation adéquate, de l'exhaustivité des conceptions techniques et des instruments E&S, et de la capacité de mise en œuvre de la CEP, ainsi que d'une ingénierie résiliente au climat. Le PCIREP a confirmé qu'un relèvement efficace et une résilience à long terme nécessitent un séquençage approprié, une gouvernance inclusive et des normes d'infrastructure résilientes aux aléas. Pour améliorer la durabilité et prévenir de futures crises, le projet est stratégiquement lié au programme de la Facilité d'État de Transition (TSF) « Atténuer la fragilité grâce au Programme africain de financement des risques de catastrophe en Afrique australe » (ADRFi) qui, entre autres, renforce les systèmes d'alerte précoce multirisques et l'accès à l'information sur les risques de catastrophe.

33. Ces enseignements éclairent directement le projet proposé. Tous les travaux d'irrigation seront soutenus par des conceptions finalisées et une gestion des bassins versants en amont pour garantir leur état de préparation. La gouvernance communautaire est renforcée par le biais des FFS, des WUA et des comités de gestion des bassins versants, en mettant l'accent sur des objectifs sensibles au genre. L'intégration intersectorielle est réalisée en intégrant les messages CSA, WASH et nutrition dans les services de vulgarisation. Les apports de relèvement sont séquençés aux côtés d'infrastructures résilientes pour répondre aux besoins immédiats tout en renforçant la durabilité. Grâce à ces approches éprouvées, le projet garantit des interventions techniquement solides et socialement ancrées, alignées sur l'avantage comparatif de la Banque en matière de renforcement de la résilience dans les districts du Malawi sujets aux cyclones. Les enseignements sont détaillés dans le PAR Volume II Annexe Technique 2-4 pages 59-60.

3. FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

34. L'évaluation de la faisabilité du projet a pris en compte les paramètres clés suivants : un cofinancement de la BAD de 8,49 millions de dollars représentant la principale source de financement pour les dépenses en capital liées à la réhabilitation du système d'irrigation et aux activités de mise en œuvre associées ; Horizon temporel de 20 ans ; Taux d'actualisation de 12 % ; 180ha de terres irriguées aménagées ; 3 % du coût d'investissement en tant que coût d'exploitation et de maintenance ; deux cycles de production ; les haricots et les semences de maïs comme chaînes de valeur prioritaires (sur une base de rotation), 5 600 ménages bénéficiant ; et 3 500 établissements de jardinage familiaux pour leurs bienfaits nutritionnels. Le taux de rendement interne financier (TRFI), le taux de rendement interne économique (TREI) et la valeur actuelle nette (VAN) ont été calculés en supposant qu'il y aurait des effets minimes du changement climatique sur la production agricole, une meilleure commercialisation des cultures ciblées ; services de vulgarisation améliorés ; et le plein fonctionnement des périmètres d'irrigation réhabilités.

35. Le projet s'avère à la fois viable et rentable, démontrant un haut niveau de résilience aux risques potentiels. Les résultats du scénario de référence indiquent un taux de rendement interne financier (TRFI) d'environ 20,8 % et un taux de rendement interne économique (TRIE) de près de 23,3 %, avec des valeurs actuelles nettes positives à un taux d'actualisation de 12 %. Ces solides rendements proviennent de l'amélioration de la productivité du régime de multiplication des graines de légumineuses et de céréales, des pratiques CSA et des mesures de nutrition complémentaire, WASH et de restauration des bassins versants. Le rapport coût-efficacité s'élève à environ 303 USD par bénéficiaire (part de la BAD), la réhabilitation de l'irrigation coûtant environ 14 000 USD par hectare et la restauration des captages environ 1 400 USD par hectare, des chiffres qui se comparent favorablement aux références de la Banque.

36. Le résumé du TREI et du TRIF, sur une période de 20 ans, est présenté ci-dessous et détaillé dans l'Annexe technique 3-1 du PAR Volume II :

37. L'analyse de sensibilité indique que le projet reste résilient à une baisse de 20 % des rendements et à une augmentation de 20 % des coûts, même si le succès dépend fortement des taux d'adoption de technologies agricoles améliorées. Ce risque est abordé grâce à des services de vulgarisation robustes, des associations inclusives d'utilisateurs de l'eau (AUE) et une communication ciblée sur le changement de comportement social.

38. Effets positifs supplémentaires : Au-delà de ces rendements mesurables, le projet offre une valeur non financière substantielle. Il s'agit notamment de : (i) une meilleure équité entre les sexes grâce au système d'apprentissage par l'égalité des sexes, qui favorise une prise de décision inclusive ; (ii) l'amélioration des résultats nutritionnels des ménages grâce à des systèmes de culture diversifiés et résilients au climat ; (iii) le renforcement des institutions pour une gouvernance participative des ressources en eau et en terres au niveau communautaire ; (iv) de meilleurs résultats WASH grâce à un meilleur accès à l'approvisionnement en eau pour l'usage domestique et aux installations sanitaires ; et (v) Avantages environnementaux dus à une meilleure gestion des bassins versants.

B. Sauvegardes environnementales et sociales

39. **Catégorisation des risques environnementaux et sociaux.** Le projet a été classé dans la catégorie 1 — dite à risque élevé — conformément aux normes nationales et au Système de sauvegardes intégré (SSI, 2023) de la Banque. Cette classification a été validée dans l'ISTS et confirmée dans le SAP le 23 juin 2025.

40. **Préparation et publication de documents exigés en matière de sauvegardes environnementales et sociales.** Conformément aux dispositions du Système de sauvegardes intégré, trois rapports d'étude d'impact environnemental et social (EIES), un plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP), un plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence et un plan de lutte contre les parasites et les vecteurs (PMP) ont été préparés dans le cadre du projet. Ces documents ont été examinés et validés par la Banque, puis approuvés par l'Autorité de protection de l'environnement du Malawi (MEPA) le 13 août 2025. Ils ont été divulgués par le bénéficiaire du don le 14 août 2025. La Banque a procédé à la divulgation des documents relatifs aux sauvegardes environnementales et sociales le 2 septembre 2025. Le financement additionnel du plan de gestion environnementale et sociale a été divulgué par le client le 30 octobre 2025 et par la Banque le 3 novembre 2025. L'évaluation des pistes de desserte, d'une longueur totale de huit kilomètres (Austen — 6 kilomètres ; Dwale — 1,3 kilomètre ; et Mwaiwathu — 0,7 kilomètre), dans les trois sites du projet, a été intégrée aux rapports d'évaluation des impacts. Conformément à la loi de 2023 relative au régime des routes publiques (section 18), les travaux sur les routes d'accès et les pistes de desserte respectent les emprises prescrites et les mesures de contrôle environnemental applicables, afin de réduire autant que possible les risques environnementaux et sociaux.

41. **Consultations des parties prenantes.** La Banque a vérifié que le bénéficiaire du don a conduit, en mars 2025, des consultations publiques dans plusieurs localités situées dans la zone d'influence du projet, à savoir Austen, Dwale et Mwaiwathu, dans le cadre de la préparation des études d'impact environnemental et social, du plan de lutte contre les parasites et les vecteurs, ainsi que d'autres instruments environnementaux et sociaux. Les consultations ont concerné un large éventail de parties prenantes, notamment les autorités nationales et de district, les responsables des communes rurales, les services techniques décentralisés, les autorités traditionnelles et les communautés locales. Au total 186 personnes ont été consultées, au nombre desquelles 82 représentants des parties prenantes aux niveaux local et central. Au niveau des communautés, les consultations ont réuni 50 participants (21 femmes et 29 hommes) à Austen, 50 participants (30 femmes et 20 hommes) à Dwale et 33 agriculteurs (17 femmes et 16 hommes) à Mwaiwanthu, de même que 17 fonctionnaires. Ces consultations

ont facilité la divulgation d'informations, la collecte des avis et des préoccupations des parties prenantes et l'intégration du retour d'expérience dans la conception du projet et les mesures d'atténuation, conformément aux bonnes pratiques internationales. Les comptes rendus du processus de consultation, notamment les procès-verbaux des réunions, les synthèses des débats et les listes de participants, sont dûment documentés et annexés aux rapports d'étude d'impact environnemental et social, ce qui témoigne d'une approche environnementale et sociale intégrée mettant l'accent sur la collaboration précoce, la coordination institutionnelle et la participation de la communauté à la gestion des risques.

42. **Risques et impacts environnementaux et sociaux.** L'évaluation a mis en évidence plusieurs risques et impacts environnementaux et sociaux majeurs, notamment : a) l'érosion des sols et la sédimentation résultant des activités de défrichage et de construction ; b) la contamination des eaux de surface liée à l'utilisation de produits agrochimiques ; c) les risques pour la santé et la sécurité au travail d'environ 4 000 travailleurs des chantiers et du projet ; d) l'exposition des communautés aux intrants agrochimiques ; e) la perte de végétation riveraine et la réduction de la biodiversité agricole susceptibles de résulter d'effets cumulatifs ; et f) des risques et impacts sociaux, comprenant notamment le risque de travail des enfants, des conditions de travail inadéquates, la violence sexiste et l'exploitation et les abus sexuels, une exposition accrue au VIH/sida et à d'autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que des préoccupations en matière de santé et de sécurité communautaire liées aux activités de construction.

43. **Réinstallation involontaire.** Le projet porte exclusivement sur la réhabilitation de petits systèmes d'irrigation existants affectés par le cyclone Freddy et n'implique aucun nouvel empiètement foncier. En conséquence, aucun plan d'action de réinstallation n'est exigé. La réhabilitation des canalisations (ligne secondaire) est déjà en cours et ne nécessite par conséquent aucune acquisition de terres supplémentaires.

44. **Mesures d'atténuation.** Les mesures de sauvegarde ont été conçues pour atténuer efficacement ces risques, notamment : i) la plantation de végétation le long des courbes de niveau et des canaux afin de stabiliser les sols ; ii) l'arrosage des sols dénudés pour diminuer l'érosion ; iii) la remise en état des zones excavées à l'aide des terres préalablement stockées ; iv) le renforcement des pratiques de conservation des sols et de l'eau, de la culture en billons et de l'agroforesterie ; v) l'instauration de dispositifs garantissant une élimination appropriée des déchets sur des sites dûment désignés ; vi) la limitation du débroussaillage non nécessaire, sous la supervision des associations d'usagers de l'eau ; et vii) l'application rigoureuse des normes du travail, des mesures de prévention de la violence sexiste, de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (GBV/EAHS), des actions de sensibilisation à la santé publique, ainsi que l'appui aux filets de sécurité et à la vulgarisation. Le Plan de préparation et d'intervention d'urgence (EPRP) sera mis en œuvre afin de garantir la sécurité durant l'exécution du projet, de renforcer la préparation institutionnelle, d'améliorer la sécurité communautaire et de protéger les investissements du projet tout au long de son cycle de vie. Le coût total de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales est estimé à 138 452,59 UC (l'équivalent de 188 097,54 dollars) et a été intégré aux composantes 1, 3 et 4 du projet.

45. **Dispositions et capacités institutionnelles de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.** Le consortium FAO-FIDA-UNOPS agira en tant qu'organe d'exécution et chargé de la coordination générale du projet. Chacune de ces institutions dispose d'un spécialiste des sauvegardes environnementales et sociales, basé à Lilongwe. La cellule d'exécution du projet comprendra en outre des spécialistes dédiés aux sauvegardes, à savoir un spécialiste des sauvegardes environnementales et un spécialiste des sauvegardes sociales. Ce personnel chargé des sauvegardes environnementales et sociales sera mobilisé pendant toute la durée du projet.

46. **Conformité environnementale et sociale.** En plus de la mise en œuvre complète et

satisfaisante de l'ensemble des plans de conformité environnementale et sociale divulgués, y compris les mesures destinées à traiter tout risque et tout impact imprévu susceptibles de survenir durant l'exécution du projet, le bénéficiaire du don s'est engagé à préparer et à soumettre des rapports mensuels sur l'application des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. En outre, un audit annuel de la performance environnementale et sociale réalisé par un expert indépendant en sauvegardes environnementales et sociales sera soumis chaque année, au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Tous ces rapports seront partagés avec la Banque et transférés aux parties prenantes. Par ailleurs, le bénéficiaire s'engage à mettre et maintenir en place un mécanisme de règlement des plaintes (GRM) au niveau du projet dès le début de l'exécution, à en assurer la diffusion auprès de toutes les parties prenantes, et à le rendre opérationnel tout au long du cycle de vie du projet. De plus, en cas d'incident lié à l'environnement, à la santé ou à la sécurité au travail (ESST) sur un site du projet, le bénéficiaire devra informer la Banque, dans un délai maximal de 48 heures après la survenance de l'événement, faire tenir le rapport d'enquête de l'autorité nationale compétente et, lorsque la Banque le jugera nécessaire, préparer une analyse des causes profondes, assortie d'un plan d'actions correctives préparé par un expert indépendant en santé et sécurité au travail du sous-projet. Ces obligations seront formellement reprises dans les conditions environnementales et sociales de l'accord de financement. Sur cette base, le projet est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil d'administration, comme en atteste la Note de conformité environnementale et sociale (NOCES) jointe au présent rapport d'évaluation du projet (REP).

C. Changement climatique et croissance verte

47. Le projet est classé dans la catégorie de risque climatique 1. Le Malawi fait partie des pays les plus vulnérables au climat au monde, se classant au 27^e rang en termes de vulnérabilité et au 164^e rang en termes de préparation sur 187 pays (ND-GAIN, 2025). Les districts de Phalombe et Thyolo sont confrontés à une exposition accrue aux inondations, sécheresses et cyclones récurrents provoqués par la variabilité et le changement climatiques (GFDRL, Think Hazard).

48. Le projet intègre des considérations sur les risques climatiques dans toutes les composantes, y compris les infrastructures, les systèmes agricoles et le développement des capacités institutionnelles, guidées par des évaluations des risques et de la vulnérabilité climatiques. Cela garantit que les interventions répondent aux menaces climatiques actuelles tout en améliorant la résilience à long terme. Les principales mesures d'adaptation comprennent des infrastructures d'irrigation et WASH résistantes au climat, ainsi que le développement de l'AIC grâce à des variétés de cultures résistantes à la sécheresse et aux inondations, à la conservation des sols et de l'eau et à la diversification des moyens de subsistance. Le projet promeut également une agriculture sensible à la nutrition liée à des services WASH améliorés, en mettant l'accent sur la réduction des vulnérabilités des femmes et des enfants. Des indicateurs spécifiques au climat, tels que les hectares de terres irriguées de nouveau, les taux d'adoption de l'AIC et la résilience des points d'eau, sont inclus pour suivre les résultats de l'adaptation. Même si le projet ne devrait pas générer d'émissions significatives de gaz à effet de serre (GES), il vise à atteindre des réductions nettes modérées des émissions grâce à une gestion durable des terres et de l'eau. Les activités comprennent la restauration de 650 hectares de bassins versants dégradés, l'expansion de l'agroforesterie et la promotion de pratiques CSA qui améliorent la séquestration du carbone et réduisent la dégradation des terres. Le passage d'une utilisation non durable des terres à l'agriculture de conservation, au paillage et aux cultures intercalaires contribuera à réduire les émissions liées à la dégradation des sols. La réhabilitation de l'irrigation donnera la priorité aux systèmes alimentés par gravité et à petite échelle afin de minimiser la demande d'énergie et les émissions associées.

49. Le projet s'aligne sur la contribution déterminée au niveau national (NDC) du Malawi,

qui donne la priorité à l'expansion de l'irrigation, à l'agriculture intelligente face au climat et à la restauration des paysages. Il soutient également la Vision 2063 du Malawi et le MIP-1, qui mettent tous deux l'accent sur l'agriculture durable, l'irrigation et la gestion environnementale comme stratégies d'adaptation clés. L'alignement de Paris a été évalué à l'aide de la méthodologie conjointe des BMD pour l'évaluation de l'alignement de Paris des opérations de prêt direct. L'opération est Paris alignée.

D. Autres priorités transversales

La réduction de la pauvreté, l'inclusion et la création d'emplois

50. Le projet apportera une contribution substantielle à la réduction de la pauvreté et au progrès socio-économique inclusif dans les districts de Phalombe et Thyolo touchés par le cyclone. En réhabilitant 3 périmètres d'irrigation totalisant 180 hectares de terres irriguées et en renforçant les services WASH, il permettra de multiples cycles de culture, augmentera les rendements de 35 à 40 % et favorisera la diversification vers des cultures à plus forte valeur ajoutée. Ces améliorations devraient augmenter les revenus des ménages d'environ 300 USD par an à l'échéance, bénéficiant directement à 5 600 ménages, dont 40 % de ménages dirigés par des femmes, tout en réduisant la faim saisonnière et la vulnérabilité aux chocs climatiques. Un engagement complémentaire avec le Programme national de travaux publics améliorés et intelligents face au climat (CS EPWP) offrira des opportunités de revenus aux ménages pauvres ayant une capacité de travail, liant l'emploi immédiat à la résilience.

51. L'inclusivité est pleinement intégrée dans la conception du projet. Au moins 40 % des agriculteurs qui adopteront des pratiques intelligentes face au climat seront des femmes, et les femmes, les jeunes et les personnes handicapées constitueront au moins 40 % des AUE et des coopératives. Les FFS, VSLA et les services de conseil numériques aideront à surmonter les obstacles structurels à l'accès aux intrants, au financement et aux marchés. L'agriculture sensible à la nutrition et les activités de changement de comportement bénéficieront particulièrement aux enfants, aux adolescentes et aux femmes enceintes et allaitantes, conformément aux objectifs de capital humain de Malawi Vision 2063. Pendant la mise en œuvre, le projet devrait générer environ 1 250 emplois, avec 40 % de représentation féminine, grâce à la construction, la réhabilitation, la gestion des bassins versants, ainsi qu'à l'agriculture grâce aux entreprises de production agricole des coopératives.

Possibilités de renforcement de la résilience

52. Le projet opère dans un contexte de fragilité interconnectée façonné par des pressions politiques, économiques, sociales, environnementales et régionales. La faible capacité institutionnelle et la décentralisation limitée du Malawi entravent la prestation efficace des services, tandis que sa forte dépendance à l'agriculture pluviale de subsistance rend les ménages ruraux extrêmement vulnérables aux chocs climatiques.

53. Les pressions environnementales aggravent le niveau de vulnérabilité. Les sécheresses, inondations et tempêtes récurrentes ont dégradé les sols, endommagé les infrastructures et réduit la productivité agricole. Les disparités régionales et la faiblesse des infrastructures isolent les communautés isolées, limitant l'accès aux marchés, aux services et aux opportunités. Dans ces conditions, les ménages sont souvent contraints d'adopter des stratégies d'adaptation négatives qui érodent la résilience à long terme et perpétuent la fragilité au fil des générations. Le projet contribuera à renforcer la résilience des communautés ciblées en renforçant les capacités institutionnelles aux niveaux central et local afin d'améliorer la prestation de services agricoles et d'approvisionnement en eau. La résilience économique sera également favorisée par une agriculture intelligente face au climat, la réhabilitation des périmètres d'irrigation et un meilleur accès aux marchés, créant ainsi des opportunités de croissance inclusive. La cohésion sociale sera favorisée par la participation des femmes, des

jeunes et des groupes marginalisés à la prise de décision et à la gouvernance des ressources naturelles. La résilience environnementale sera renforcée grâce à la gestion durable des terres et de l'eau, à la restauration des bassins versants et à la réduction des risques de catastrophe.

Promotion de l'égalité hommes-femmes et renforcement de l'autonomie des femmes

54. Classé sous le marqueur genre 2A de la BAD, le projet intègre le genre tout au long de sa conception et de sa mise en œuvre, en adoptant une approche transformatrice en matière de genre pour lutter contre les inégalités structurelles limitant l'accès des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à la terre, à l'eau, au financement et à la prise de décision dans les secteurs de l'agriculture et de l'eau du Malawi. Au moins 40 % des bénéficiaires directs sont des femmes, avec des interventions axées sur la réhabilitation de l'irrigation sensible au genre, l'agriculture intelligente face au climat et les infrastructures d'approvisionnement en eau afin de réduire le temps consacré aux femmes, d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accroître le contrôle sur les ressources productives. Le projet exige une représentation féminine d'au moins 40 % dans les associations d'utilisateurs de l'eau, les comités de gestion des bassins versants et les FFS pour promouvoir une gouvernance inclusive. Les approches transformatrices en matière de genre, telles que l'approche familiale et le système d'apprentissage par l'action sur le genre (GALS), feront progresser l'égalité des sexes au sein des ménages, en favorisant la prise de décision conjointe et l'équité au sein des ménages. De plus, les femmes, les hommes et les jeunes auront accès aux associations villageoises d'épargne et de crédit et à des formations en développement d'entreprises pour renforcer l'inclusion financière et la résilience.

55. Les garanties comprennent une infrastructure WASH sensible à la gestion de l'hygiène menstruelle, des mécanismes de prévention et de réponse à la violence sexiste et des systèmes inclusifs de règlement des griefs pour garantir des environnements sûrs et favorables. L'engagement communautaire à travers la Communication pour le Développement et le Théâtre pour le Développement remettra en question les normes de genre néfastes et encouragera un changement de comportement durable. Un point focal dédié au genre au sein de l'unité de mise en œuvre du projet supervisera l'intégration du genre et veillera à ce que les indicateurs de genre soient intégrés dans le cadre de résultats.

Opportunités d'emploi et d'autonomisation des jeunes

56. Opportunités d'emploi et d'autonomisation des jeunes 55. Selon le Bureau national de la statistique (2024), les jeunes âgés de 15 à 24 ans représentent environ 21,8 % de la population du Malawi, avec un taux de chômage de 24,1 % et un sous-emploi de 25,6 %. Environ 98,7 % de ce même groupe d'âge sont estimés travailler dans le secteur informel. Le secteur agricole est estimé être le principal employeur des jeunes travailleurs (plus de 56 % pour les hommes, 60 % pour les femmes). Conformément à la Politique nationale de l'agriculture (2024), à la Politique nationale de la jeunesse du Malawi (2023) et à la Stratégie de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique (2016-2025), le projet facilitera l'intégration de 30 % des jeunes agriculteurs comme bénéficiaires des systèmes d'irrigation à réhabiliter (8 409 jeunes agriculteurs avec une représentation féminine de 40 %), ainsi que la formation des jeunes artisans à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures hydrauliques. Maintenance (20 % de l'objectif du projet, avec une représentation de 40 % de femmes), et création d'opportunités d'emploi dans les travaux de construction (20 % de l'objectif avec une représentation féminine de 40 %).

Intégration de la nutrition

57. Le projet intègre une approche globale de la nutrition dans le Sous-composant 2.3, en se concentrant sur la lutte contre la malnutrition chronique et aiguë dans les districts de Phalombe et Thyolo touchés par le cyclone. Ces zones connaissent des niveaux alarmants de

retard de croissance (jusqu'à 38 %), d'émaciation (4,4 %) et d'anémie (68,6 % chez les enfants), principalement dus à une faible diversité alimentaire, à l'insécurité alimentaire, à des connaissances limitées en matière de nutrition et aux perturbations agricoles induites par le climat. En réponse, le projet combine des interventions spécifiques à la nutrition (telles que le dépistage trimestriel et l'orientation de plus de 4 200 enfants ainsi que de toutes les femmes enceintes/allaitantes) avec des stratégies plus larges sensibles à la nutrition qui s'appuient sur l'agriculture intelligente face au climat (CSA), l'accès inclusif à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) et les systèmes de protection sociale, assurant ainsi une approche globale et efficace du problème de la nutrition. . Grâce à la création de 3 500 jardins familiaux et à la distribution de colis nutritionnels CSA à 5 600 foyers, dont 40 % dirigés par des femmes, le projet améliorera à la fois la disponibilité des aliments et la qualité de l'alimentation. Le projet facilitera également la Communication pour le Changement Social et Comportemental (CCSC) et la formation des principaux soignants aux pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE).

4. EXÉCUTION

A. Modalités institutionnelles et d'exécution

58. Le projet sera mis en œuvre par un consortium dirigé par la FAO, en partenariat avec le FIDA, l'UNOPS et la République du Malawi via le ministère de l'Agriculture, et plus particulièrement le Département de l'Irrigation (DoI). Voici les rôles spécifiques des membres du consortium :

- FAO : La FAO servira de principal organe de coordination et de responsable opérationnel pour le projet, en établissant et en gérant l'Unité de Mise en Œuvre du Projet (UMOP). Cette unité sera responsable de la gestion quotidienne et du bon déroulement des activités du projet. Le rôle de la FAO comprend l'assurance que tous les aspects du projet sont conformes aux lignes directrices et aux exigences fixées par la Banque africaine de développement (BAD), tout en garantissant le strict respect des politiques nationales du Malawi et des cadres réglementaires. Au-delà de la coordination, la FAO supervisera des fonctions administratives critiques telles que le recrutement du personnel clé, les processus d'approvisionnement, la gestion financière et le leadership technique afin de maintenir des normes élevées de mise en œuvre. Grâce à ces efforts, la FAO agira comme le centre principal pour aligner les objectifs du projet sur les meilleures pratiques internationales et les priorités locales.
- Le FIDA apporte une expertise précieuse en s'appuyant sur son avantage comparatif dans les organisations de producteurs, les stratégies de développement rural, la commercialisation agricole et la résilience climatique. Son rôle est particulièrement important pour exploiter les synergies avec le programme PRIDE existant au Malawi, qui vise la réduction de la pauvreté rurale et la croissance agricole durable. Le membre du consortium jouera des rôles techniques critiques dans la mise en œuvre du composant 2 du projet.
- L'UNOPS fournira une expertise technique spécialisée, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures. S'appuyant sur son vaste historique de gestion de projets d'infrastructures financés par la BAD au Malawi et dans la région, l'UNOPS apportera rigueur technique et expérience pratique à la mise en œuvre du projet, en particulier au composant 1 du projet. Leur intervention est cruciale pour garantir que les composants d'infrastructure respectent les normes de qualité, soient livrés dans les délais et restent durables à long terme.
- GoM : Étant donné la nature multisectorielle du projet, la coordination avec tous les

principaux acteurs gouvernementaux sera facilitée par le DoI, y compris les Ressources naturelles, les Terres, la Conservation des sols et de l'eau, l'Unité des services semenciers, le Gouvernement local et les Conseils de district. De plus, des services spécialisés seront acquis auprès des institutions de recherche, des entreprises semencières, des ONG et des entités du secteur privé.

59. Des protocoles d'accord (MoU) seront établis entre la FAO, l'UNOPS, le FIDA et le gouvernement du Malawi afin de formaliser les rôles et responsabilités institutionnels dans la mise en œuvre du projet, en fonction de leurs avantages comparatifs. Ces accords préciseront clairement les contributions en ressources, mettront en place des cadres robustes de suivi et de responsabilité, et définiront des procédures transparentes de résolution des conflits, garantissant une coordination et une collaboration efficaces tout au long du cycle du projet. De plus, des contrats de service avec des ONG, des institutions académiques et des organismes de recherche spécifieront les résultats attendus, assureront l'alignement avec les flux de travail du projet et établiront des lignes de reporting. Cette approche permettra de maintenir la cohérence avec la structure générale de gouvernance du projet et de soutenir une mise en œuvre efficace.

60. La CEP sera dotée en personnel par une combinaison de nominations de l'ONU et de détachements gouvernementaux, avec des qualifications académiques et une expérience professionnelle acceptables pour la Banque, comme résumé ci-dessous. Les nominations ou détachements seront à temps plein (100 %) sur les activités du projet, et la CEP sera instituée avant le décaissement de la première tranche.

Tableau 4A-2 : Positions CEP classées par consort

	Position de la CEP	Source de détachement	Part des coûts de la BAD (%)	Part des coûts du consortium (%)
1	Chef de projet national	FAO	100	0
2	Spécialiste national des sauvegardes environnementales	FAO	0	100
3	Spécialiste national des sauvegardes sociales	Gouvernement	40	60
4	Ingénieur national de l'irrigation	Gouvernement	40	60
5	Spécialiste national de la nutrition	Gouvernement	40	60
6	Spécialiste national du genre	FAO	20	80
7	Fonctionnaire technique (Agent de bureau)	FIDA	40	60
8	Fonctionnaire technique (Agent de bureau)	UNOPS	40	60
9	Spécialiste national du suivi et de l'évaluation	FAO	10	90
10	Chargé des données/ Agent du système d'information de gestion (SIG)	FAO	0	100
11	Spécialiste des finances	FAO	0	100
12	Spécialiste des acquisitions	FAO	0	100
13	Chauffeur	FAO	100	0

61. Au niveau du conseil de district, chaque conseil de district nommera une personne focale du projet (PFP) possédant des qualifications académiques et une expérience professionnelle acceptables pour la Banque, qui agira en tant que coordonnateur du projet de district (DPC). Cette personne focale servira de point de contact principal pour la coordination du projet au niveau du district et supervisera les activités de mise en œuvre quotidiennes. Ils seront soutenus et supervisés par l'ingénieur en irrigation de la Division des services d'irrigation (ISD) et du siège du DoI. Cet arrangement est conçu pour garantir la qualité technique, le respect des normes et l'achèvement dans les délais des interventions du projet.

62. La supervision stratégique et technique sera assurée respectivement par un Comité de Pilotage du Projet (CPP) et un Comité Technique du Projet (CTP). Le CPP sera coprésidé par le Secrétaire à l'Agriculture et le représentant de la FAO au Malawi. Les membres du comité

incluront le Secrétaire au Trésor (Ministère des Finances, de la Planification Économique et de la Décentralisation) ; le Secrétaire aux Ressources Naturelles, à l'Énergie et à l'Exploitation Minière ; le Secrétaire chargé du Genre, des Enfants, des Personnes Handicapées et du Bien-être Social ; le Secrétaire à l'Industrialisation, aux Affaires, au Commerce et au Tourisme ; le Représentant du FIDA au Malawi ; et le Représentant de l'UNOPS au Malawi. Le CTP sera coprésidé par le Directeur (Département de l'Irrigation) et le Directeur (Département de la Conservation des Ressources Foncières). Les membres du CTP comprendront les Directeurs du Département du Développement des Cultures et du Département des Services de Vulgarisation Agricole, Coopératives, du Département des services gouvernementaux, Département de la recherche agricole, Dette et Aide, Département de la foresterie, Département des affaires de genre, Département du commerce, Département des petites et moyennes entreprises et des coopératives, Département des services de gouvernement local, Département de la nutrition et agences de l'ONU, y compris la FAO, le FIDA et l'UNOPS. Plus de détails sur les arrangements de mise en œuvre sont présentés dans le PAR Volume II Annexe technique 4-4, pages 120 à 126.

B. Passation de marchés

63. Les marchés publics portant sur des biens (y compris les services autres que les services de conseil), des travaux et des services de conseil, financés par la Banque dans le cadre du projet, seront passés conformément au cadre de passation de marchés de la Banque africaine de développement, lequel autorise le recours à des systèmes de passation de marchés gérés par des tiers lorsque ce recours est jugé approprié. La « Politique et méthodologie en matière de passation de marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque » (BPM), datée d'octobre 2015, encourage le recours à des méthodes et procédures de passation de marchés mises en œuvre par des tiers, le cas échéant.

64. La Banque a évalué le Système d'Approvisionnement du Bénéficiaire (RPS) et le risque lié à son utilisation dans les projets financés par la Banque a été globalement classé comme Substantiel. La Banque a constaté que ces écarts sont significatifs et affectent donc la norme de conformité fiduciaire de la Banque dans le contexte du projet actuel lors de l'utilisation du RPS. Pour ce projet, les biens, travaux et services requis seront donc achetés en utilisant les règles et procédures d'approvisionnement de la FAO. L'utilisation des règles et procédures d'approvisionnement de la FAO sera guidée par l'Accord sur les Principes Fiduciaires signé entre la Banque et la FAO, qui garantit un cadre solide de responsabilité et de supervision fiduciaire. Plus de détails sur l'approvisionnement sont présentés dans le Volume II du PAR, Annexes Techniques 4-5, pages 127 à 137.

C. Gestion financière, décaissements et audit

65. Dispositions en matière de gestion financière. La FAO jouera un rôle de premier plan dans la supervision de la mise en œuvre globale du projet, en veillant à ce que toutes les activités soient conformes aux objectifs et aux calendriers établis. En plus de gérer les opérations quotidiennes, la FAO se verra également confier l'administration des fonds de subvention, en maintenant une surveillance stricte pour garantir la transparence et la responsabilité. Cette responsabilité est exercée dans le cadre de l'accord sur les principes fiduciaires conclu avec la Banque africaine de développement (BAD), qui fixe des normes claires en matière de gouvernance financière. Pour répondre à ces exigences, la FAO utilisera ses systèmes internes de gestion financière bien établis. Ces systèmes ont fait l'objet d'évaluations indépendantes et se sont révélés globalement conformes aux normes internationalement reconnues, garantissant que les fonds du projet seront gérés de manière efficace et en totale conformité avec les meilleures pratiques.

66. La FAO affectera des professionnels de la gestion financière hautement qualifiés pour

assumer toutes les responsabilités fiduciaires liées à la subvention. Ces experts superviseront des fonctions critiques telles que la budgétisation, la comptabilité, la gestion des décaissements, la préparation des rapports financiers, l'application des contrôles internes et l'administration des actifs du projet. Leur rôle est essentiel dans l'établissement et le maintien de systèmes de contrôle interne robustes qui protègent les ressources du projet et garantissent l'exactitude et l'intégrité des dossiers financiers.

67. Établissement de rapports financiers et audit externe. Tous les six mois, la FAO soumettra des rapports financiers intérimaires non apurés au gouvernement de la République du Malawi et au Fonds. Ces rapports financiers intérimaires consisteront en un état détaillé des recettes et des dépenses engagées au cours de chaque période de référence, garantissant ainsi la transparence et la présentation en temps voulu d'informations sur l'état financier du projet. Afin de garantir la cohérence du calendrier d'établissement des rapports, ces documents seront soumis dans un délai maximal de 60 jours qui suivent la clôture de chaque semestre. En complément de ces rapports intérimaires, la FAO produira des états financiers annuels relatifs au don. Ces états, certifiés par un agent financier de la FAO habilité à fournir de telles certifications, serviront de compte rendu officiel des activités financières menées sur le projet au cours de l'exercice. Ces états financiers seront communiqués au gouvernement du Malawi et à la Banque au plus tard six mois après la clôture de chaque exercice financier, donnant ainsi aux deux parties l'occasion de procéder à un examen approfondi de la gestion financière et de l'intégrité du don tout au long du cycle de vie du projet.

68. À l'achèvement du projet, la FAO soumettra des états financiers finaux du don, dûment certifiés par un agent financier habilité de la FAO, dans un délai maximal de 18 mois à compter de la date de clôture du projet. L'utilisation par la FAO des fonds au titre du don sera régie exclusivement par les procédures d'audit interne et externe prévues par le Règlement financier de la FAO. En outre, la FAO fournira à la Banque des copies de ses états financiers institutionnels vérifiés, accompagnés des rapports d'audit externe correspondants, pour chaque exercice au cours duquel des fonds du don ont été engagés. Ces documents seront transmis dans un délai de 30 jours suivant leur présentation à l'organe directeur compétent de la FAO, conformément aux dispositions de l'Accord sur les principes fiduciaires.

69. Modalités de décaissement. Le décaissement des fonds du don sera effectué conformément aux lignes directrices normalisées de la Banque africaine de développement en matière de décaissement, notamment selon la méthode du compte spécial. Dès l'entrée en vigueur de l'accord de don, les fonds seront décaissés en dollars des États-Unis sur un compte désigné ouvert et géré à cet effet par la FAO. Le décaissement sera soigneusement organisé en trois tranches distinctes, chacune étant conditionnée au respect de critères préalablement définis. Les conditions comprennent la réalisation d'étapes convenues et la conformité, ainsi que la satisfaction aux seuils d'utilisation financière arrêtés. La décision de procéder au décaissement de chaque tranche sera prise conjointement par le gouvernement de la République du Malawi, la FAO et le Fonds africain de développement, afin de garantir l'alignement de l'ensemble des parties sur les progrès réalisés et sur l'obligation de rendre compte de l'emploi des ressources financières. Cette approche par étapes du financement favorise non seulement un suivi attentif de l'état d'avancement des projets, mais aussi une utilisation rationnelle des ressources, ce qui permet d'amplifier la dynamique et de garantir le succès global de l'initiative.

- i) Première tranche (40 % du montant total du don). Débloquée dès l'entrée en vigueur de l'accord tripartite de financement et d'exécution et dès que les conditions requises pour le premier versement sont remplies.
- ii) Deuxième tranche (40 % du montant total du don). Décaissée après la présentation de rapports financiers intérimaires et de rapports intérimaires sur

l'état d'avancement du projet, confirmant, entre autres modalités, qu'au moins 70 % de la première tranche a été utilisée.

- iii) Troisième tranche (20 % du montant total du don). Versée après réception des rapports financiers intérimaires attestant, entre autres conditions, que pas moins de 70 % du montant cumulé des première et deuxième tranches ont été utilisés.

D. Suivi et évaluation

70. La PIU sous la FAO dirigera le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (MEL), soutenue par un spécialiste du suivi et de l'évaluation, un responsable des données/SIG et des points focaux de district collaborant avec l'unité de suivi et d'évaluation du ministère de l'Agriculture. Une équipe de planification, de suivi et d'évaluation (PM&E) composée de partenaires du consortium et de représentants du gouvernement supervisera la coordination du MEL.

71. Le cadre MEL combine un suivi de routine, des audits indépendants, une vérification par des tiers et des enquêtes de référence, intermédiaire et finale. La collecte de données mobiles intégrée au SIG et à la télédétection permettra de suivre en temps quasi réel l'irrigation résiliente au climat, la restauration des bassins versants, l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat, la fonctionnalité WASH et de garantir la conformité. La responsabilité communautaire est intégrée à travers des cartes de pointage, les commentaires des bénéficiaires et un suivi mené par les citoyens, l'interopérabilité des données étant prioritaire pour améliorer l'utilisation et la durabilité des politiques. Les rapports comprennent des mises à jour trimestrielles et annuelles de la CEP, des missions de supervision semestrielles Banque-Gouvernement et des examens de la gouvernance du PSC/PTC. Des évaluations indépendantes à mi-parcours et finales évalueront les résultats et guideront les corrections de cap. Les coûts du MEL sont couverts par la composante 4, qui prend en charge les enquêtes, la vérification, les outils numériques, la maintenance du SIG, les audits, les événements d'apprentissage et le renforcement des capacités.

E. Gouvernance

72. Les risques en matière de gouvernance découlent du modèle de prestation multipartenaire (FAO/FIDA/UNOPS et gouvernement du Malawi), qui peut générer une ambiguïté dans les rôles, des normes inégales et des lacunes en matière de coordination aux niveaux national et des districts. Les contraintes de capacité au sein des services de district et des associations d'usagers de l'eau (AUE) risquent de retarder les opérations et la maintenance (O&M) et d'être potentiellement capturées par l'élite, là où l'inclusivité et la responsabilité sont faibles. L'atténuation se concentre sur une surveillance à plusieurs niveaux. Le Comité de pilotage du projet (PSC) et le Comité technique du projet (CTP) procéderont à des examens réguliers de la gouvernance, complétés par des missions de supervision et un suivi et une évaluation (S&E) rigoureux. En particulier, le PSC se réunira deux fois par an (tous les six mois) tandis que le PTC se réunira 4 fois par an (trimestriel).

73. En tant qu'agence d'exécution, la FAO appliquera l'accord sur les principes fiduciaires BAD-FAO, garantissant la séparation des tâches, une comptabilité centralisée, des rapports financiers semestriels et des audits externes annuels. Les directives de décaissement de la Banque et la supervision annuelle réduisent encore davantage l'exposition, le risque résiduel en matière de gestion financière étant évalué comme faible/modéré. Au niveau communautaire, la responsabilité sociale sera opérationnalisée grâce à des quotas de gouvernance inclusifs, un recours accessible aux griefs (couvrant la VBG et d'autres garanties), un suivi participatif et des fiches de score communautaires. Pour faciliter la gouvernance et la mise en œuvre du projet, le Consortium devra préparer un manuel détaillé de mise en œuvre du projet avant le premier décaissement.

F. Durabilité

74. L'alignement du projet sur les principaux cadres de développement nationaux et de district garantit que les interventions sont intégrées dans les programmes gouvernementaux en cours plutôt que de rester des investissements autonomes. Le gouvernement du Malawi a fait preuve d'un engagement ferme en fournissant un soutien en nature de 500 000 USD, des bureaux et du personnel technique. Les associations d'utilisateurs de l'eau récupéreront au moins 90 % des coûts annuels d'exploitation et d'entretien grâce aux contributions des membres d'ici la quatrième année, garantissant ainsi la fonctionnalité des infrastructures d'irrigation et de WASH. Cet engagement offre une assurance claire que le projet restera viable et efficace bien au-delà de sa phase initiale.

75. La durabilité est renforcée dans toutes les dimensions du projet, garantissant ainsi son succès et sa résilience à long terme. Sur le plan technique, le projet facilitera la construction d'infrastructures d'irrigation résilientes au climat. Sur le plan institutionnel, le projet renforce la gouvernance et la gestion locales en renforçant les capacités des AUE, des comités villageois de gestion des ressources naturelles (VNRMC), des comités villageois de développement (VDC) et des services de vulgarisation agricole de district (DAESS). D'un point de vue socio-économique, des initiatives telles que les AVEC, les liens commerciaux et les entreprises coopératives permettent aux bénéficiaires ciblés d'avoir des moyens de subsistance durables. En outre, l'engagement avec le secteur privé par le biais d'accords d'agriculture contractuelle améliorera la durabilité des résultats du projet. Sur le plan environnemental, le projet s'engage à restaurer les bassins versants afin de maintenir un taux de survie de 80 % des arbres nouvellement plantés. Cela soutient non seulement la biodiversité, mais joue également un rôle essentiel dans la réduction de la sédimentation dans les prises d'eau des périmètres d'irrigation, préservant ainsi la qualité de l'eau et l'efficacité du système.

G. Gestion des risques

76. Le projet sera mis en œuvre dans un contexte marqué par une forte vulnérabilité climatique, un espace budgétaire limité et des capacités institutionnelles limitées au niveau central et au niveau des districts. Ces facteurs exposent l'opération à divers risques fiduciaires, environnementaux, sociaux et institutionnels. Les risques fiduciaires sont considérés comme importants au niveau du pays et de l'entité en raison de la faiblesse des systèmes de gestion des finances publiques du Malawi ; cependant, le choix de la FAO comme agence d'exécution atténue considérablement ces risques en appliquant ses procédures financières, d'audit et de reporting établies conformément aux exigences de la BAD.

77. Les risques environnementaux et climatiques sont jugés élevés, compte tenu de la nature sujette aux cyclones des districts cibles. Pour faire face à ces risques, toutes les infrastructures seront résistantes au climat et les activités de restauration des bassins versants contribueront à réduire l'érosion et les inondations. Les risques sociaux, en particulier ceux liés à l'exclusion de genre et à la VBG/EAS/SH, sont également élevés, mais ont été pris en compte dans la conception au moyen d'approches transformatrices en matière de genre (GALS), de quotas de gouvernance inclusifs (≥ 50 % de femmes et 40 % de jeunes dans les comités) et de mécanismes de règlement des griefs. Les risques institutionnels et de capacité au niveau local sont substantiels mais seront atténués grâce au renforcement ciblé des capacités des services de vulgarisation, des associations d'usagers de l'eau et des comités de captage. Le tableau 6 de l'annexe 4-2 résume les principaux risques identifiés, leurs évaluations, les mesures d'atténuation, les responsabilités attribuées et les évaluations des risques résiduels. Avec ces mesures d'atténuation en place, la note de risque résiduel du projet est modérée et les risques sont considérés comme gérables dans le cadre des opérations de la BAD au Malawi.

H. Accumulation du savoir

78. Le projet est conçu pour générer et institutionnaliser des connaissances exploitables dans des domaines thématiques clés, notamment l'irrigation résiliente au climat, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, l'utilisation efficace de l'eau, l'agriculture durable, la gestion des bassins versants et des bassins versants, et les dimensions socio-économiques d'une meilleure gouvernance de l'eau. Pour garantir une capture et un apprentissage systématiques des connaissances, le projet mettra en œuvre un cadre solide de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL). Cela comprend des évaluations de base, des évaluations finales et une collecte continue de données pour éclairer la gestion adaptative. L'apprentissage fondé sur des données probantes sera davantage soutenu par la documentation des meilleures pratiques, des rapports techniques et des consultations participatives des parties prenantes. En règle générale, une stratégie dédiée à la communication et à la gestion des connaissances (CKM) guidera le conditionnement, la diffusion et l'utilisation des produits de connaissances. Cette stratégie garantira que les leçons apprises et les innovations sont accessibles, pertinentes et exploitables pour divers publics, notamment les décideurs politiques, les praticiens et les acteurs communautaires.

5. CADRE JURIDIQUE

A. Instrument juridique

79. L'instrument juridique régissant le financement de cette opération est un accord tripartite de financement et de mise en œuvre (ci-après dénommé « l'Accord »), qui sera conclu entre le Fonds africain de développement (ci-après dénommé « le Fonds »), la République du Malawi (le « gouvernement hôte ») et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la « FAO »), au titre d'un don FAD dans le cadre du guichet de financement de l'action climatique, d'un montant n'excédant pas l'équivalent de 6 251 633 UC.

B. Conditions associées à l'intervention du Fonds

80. **Entrée en vigueur.** L'Accord entre en vigueur à la date de sa signature par le Fonds, par le gouvernement hôte et par la FAO.

81. **Conditions préalables au décaissement de la première tranche du don.** L'obligation faite au Fonds de décaisser la première tranche représentant 40 % du montant du don sera subordonnée à l'entrée en vigueur de l'Accord et à la présentation par la FAO d'une preuve jugée satisfaisante par le Fonds attestant que les conditions suivantes sont remplies :

- a) la préparation d'un manuel d'exécution du projet précisant les rôles et les responsabilités des principales parties prenantes impliquées dans l'exécution du projet, tout comme les modalités de gestion et de coordination, ainsi qu'un plan de travail et un budget annuels, approuvés par le gouvernement hôte et par le Fonds ;
- b) la preuve de la désignation par la FAO du personnel de la cellule d'exécution du projet, dont les qualifications et le mandat sont jugés satisfaisants par le Fonds, à savoir i) le responsable national du projet, ii) un spécialiste national des sauvegardes environnementales, iii) un spécialiste national des questions de genre, iv) un spécialiste national du suivi et de l'évaluation, v) un spécialiste de la gestion financière, vi) un spécialiste des marchés publics, vii) un spécialiste des données/du système d'information de gestion, et viii) un chauffeur ;
- c) la preuve de la désignation par le gouvernement hôte du personnel suivant pour la cellule d'exécution du projet, dont les qualifications et le mandat sont jugés

satisfaisants par le Fonds, à savoir : i) un spécialiste national des sauvegardes sociales, ii) un ingénieur national en irrigation, iii) un spécialiste national de la nutrition ;

- d) la preuve de la désignation par le FIDA d'un responsable technique (Agent de bureau) et de la désignation par l'UNOPS d'un responsable technique (Agent de bureau), appelés à collaborer avec la cellule d'exécution du projet et disposant chacun de qualifications et de termes de référence jugés satisfaisants par le Fonds ;
- e) la preuve de la désignation d'un point focal du projet par chacun des conseils de district de Phalombe et de Thyolo, chaque personne désignée disposant de qualifications et de termes de référence jugés satisfaisants par le Fonds ; et
- f) la preuve de la mise en place d'un comité de pilotage du projet, dont les termes de référence et la composition sont jugés satisfaisants par le Fonds, coprésidé par : i) le secrétaire à l'Agriculture et au Développement de l'eau et, ii) le Représentant de la FAO au Malawi, et comprenant , iii) le secrétaire au Trésor (ministère des Finances, de la Planification économique et de la Décentralisation), iv) le secrétaire aux Ressources naturelles, à l'Énergie et aux Mines, v) le secrétaire à l'Égalité des sexes, à l'Enfance, au Handicap et à la Protection sociale, vi) le secrétaire à l'Industrialisation, aux Entreprises, au Commerce et au Tourisme, vii) le Représentant du FIDA au Malawi et viii) le Représentant de l'UNOPS au Malawi.

82. Conditions préalables au décaissement de la deuxième tranche du don.
L'obligation faite au Fonds de décaisser la deuxième tranche, représentant 40 % du montant du don, sera subordonnée à la présentation par la FAO de preuves attestant que les conditions définies à cet effet sont remplies, à savoir :

- a) un plan de travail et budget annuels, approuvés par le gouvernement hôte et le Fonds, couvrant la période pour laquelle les fonds sont demandés ;
- b) des états financiers intérimaires non certifiés indiquant, *entre autres*, l'ensemble des dépenses du projet jusqu'au semestre correspondant à la tranche demandée au Fonds, les dépenses déclarées et justifiées représentant au moins 70 % du montant avancé au titre de la première tranche ; et
- c) une copie du ou des rapports d'exécution du projet, approuvés par le gouvernement hôte, couvrant la période cumulée allant jusqu'au semestre au cours duquel la tranche est demandée, y compris les rapports de cofinancement de l'ensemble des membres du consortium portant sur les ressources en espèces et en nature pour la période concernée, conformément aux plans de travail approuvés.

83. Conditions préalables au décaissement de la troisième tranche du don.
L'obligation faite au Fonds de décaisser la troisième tranche, représentant 20 % du montant du don, sera subordonnée à la présentation par la FAO de preuves attestant que les conditions définies à cet effet sont remplies, à savoir :

- a) un plan de travail et budget annuels définitifs, approuvés par le gouvernement hôte et le Fonds, couvrant la période pour laquelle les fonds sont demandés ;
- b) des états financiers intérimaires non certifiés indiquant, *entre autres*, l'ensemble des dépenses du projet jusqu'au semestre correspondant à la tranche demandée

au Fonds, les dépenses déclarées et justifiées représentant au moins 70 % du montant cumulé des fonds avancés à la FAO au titre des première et deuxième tranche ; et

- c) une copie du ou des rapports d'exécution du projet, approuvés par le gouvernement hôte, couvrant la période cumulée allant jusqu'au semestre au cours duquel la tranche est demandée, y compris les rapports de cofinancement de l'ensemble des membres du consortium portant sur les ressources en espèces et en nature pour la période concernée, conformément aux plans de travail approuvés.

84. Engagements.

- a) La FAO doit s'engager à respecter les dispositions ci-après et à veiller à ce que l'ensemble de ses entrepreneurs, sous-traitants et ses agents à :

mettre en œuvre le Projet conformément aux mesures de sauvegarde environnementales et sociales stipulées dans les instruments environnementaux et sociaux applicables, y compris l'Évaluation actualisée des impacts environnementaux et sociaux préparée et divulguée dans le cadre du Projet, le Plan de gestion environnementale et sociale qui sera annexé à l'Accord, les politiques du Système intégré de sauvegardes du Fonds et la législation nationale applicable de manière satisfaisante pour le Fonds ; S'abstenir de toute action susceptible d'empêcher ou d'entraver la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales, y compris toute modification, suspension, dérogation et/ou annulation, totale ou partielle, de l'une quelconque de leurs dispositions, sans l'accord écrit préalable du Fonds ;

- i) Établir et soumettre au Fonds, chaque mois, un rapport périodique sur la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementales et sociales, dans les 15 jours suivant la fin de chaque période concernée, à compter de la date du premier décaissement, et, chaque année, un rapport d'audit de performance des mesures de sauvegarde environnementales et sociales établi par un expert indépendant et soumis au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante ; et
- ii) Coopérer pleinement avec le Fonds dans le cas où l'exécution du projet ou une modification de son champ d'application entraînerait une réinstallation de personnes jusqu'alors imprévue, et s'abstiennent d'engager des travaux dans la zone affectée par le projet tant que toutes les personnes affectées n'ont pas été réinstallées conformément à un plan d'action de réinstallation préparé par le gouvernement hôte et la FAO et approuvé par le Fonds.
- iii) La FAO et le gouvernement hôte s'engagent à constituer et à maintenir en place, pendant toute la durée d'exécution du projet : i) la cellule d'exécution du projet, dont les qualifications et les termes de référence sont jugés satisfaisants par le Fonds ; et ii) le comité de pilotage du projet et le comité technique du projet, dont la composition et les termes de référence sont jugés satisfaisants par le Fonds.

C. Conformité aux politiques du Fonds

- ☒ Ce projet est conforme à l'ensemble des politiques applicables du Fonds.
- ☐ Il existe des exceptions aux politiques du Fonds.

Mécanisme de recours indépendant du Groupe de la Banque africaine de développement

85. Les communautés et les individus qui s'estiment lésés par un projet bénéficiant d'un concours du Groupe de la Banque africaine de développement peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de recours existants au niveau du projet ou du Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la BAD. Le MIR garantit aux communautés et aux individus concernés par le projet la possibilité de lui soumettre leurs réclamations. Il évalue si un préjudice s'est produit, ou pourrait se produire, du fait d'un non-respect, par la Banque africaine de développement, de ses propres politiques et procédures. Pour déposer une plainte ou demander des informations complémentaires, veuillez vous adresser à IRM@afdb.org ou à www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la Banque africaine de développement, et que la Direction de la Banque a eu l'occasion d'y répondre, avant de saisir le Mécanisme indépendant de recours.

6. RECOMMANDATIONS

86. La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver le don proposé d'un montant n'excédant pas six millions deux cent cinquante et un mille six cent trente-trois unités de compte (6 251 633,00 UC) sur les ressources du Guichet Action Climat (CAW) du FAD, à la République du Malawi aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

7. CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

CADRE AXÉ SUR LES RÉSULTATS						
A ☐ INFORMATIONS SUR LE PROJET						
I INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Renforcement de la productivité agricole adaptée au climat grâce à une meilleure gestion de l'eau (CAWMA) (P-MW-AA0-042)				I PAYS/RÉGION : Malawi		
I OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DU PROJET : renforcer la résilience climatique de la productivité agricole et des moyens de subsistance dans les districts touchés par le cyclone Freddy.						
I INDICATEUR(S) D'ALIGNEMENT :		1. Une incidence réduite des maladies d'origine hydrique chez les enfants de moins de cinq ans dans les districts ciblés. 2. Une incidence réduite du retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans.				
B ☐ MATRICE DE RÉSULTATS						
CHAÎNE DE RÉSULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	CMR/ADOA INDICATEUR	UNITÉ DE MESURE	SITUATION DE RÉFÉRENCE (2025-2026)		CIBLE À L'ACHÈVEMENT (en 2030)	MOYENS DE VÉRIFICATION
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 1. Accroître la productivité agricole grâce à des systèmes d'irrigation résilients face au climat.						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1. Le nombre d'hectares de terres agricoles dont le système d'irrigation a été restauré.	☐	Ha	60		180	Données recueillies auprès des associations d'usagers de l'eau, rapports établis par les districts
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2. La hausse du rendement agricole moyen (par spéculation agricole).	☒	t/ha	Maïs	1	3,0	Rapports d'enquête sur les récoltes, par district ; registres d'exploitation du programme.
			Haricots	0,7	1,2	
I ÉNONCÉ DE RÉSULTAT 2. Améliorer l'accès équitable aux services WASH inclusifs et résilients au climat.						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1. La proportion des ménages ayant accès à des installations d'assainissement améliorées dans les périmètres d'irrigation ciblés.	☒	%	10 %		60 %	Rapports d'enquête auprès des ménages des districts, rapports de suivi axés sur le genre.
I DÉCLARATION DE RÉSULTAT 3 : Amélioration de l'état nutritionnel des bénéficiaires du projet						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1 : Pourcentage des ménages ayant une diversité alimentaire de 6 (40 % de ménages dirigés par des femmes)	☒	%	10%		75%	Household surveys
I ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.3. Une capacité renforcée de résilience climatique chez les agriculteurs ciblés						
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.1. Le nombre d'agriculteurs ayant accès à des semences améliorées, à des engrais et à des intrants aux fins d'une agriculture éco-intelligente (40 % de femmes et 30 % de jeunes (dont au moins 40 % de jeunes femmes)).	☐	N°	0		5 600	Rapports de distribution des intrants, registres des intrants tenus par les agriculteurs.

INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.2. Le nombre d'agriculteurs adoptant au moins une pratique propre à l'agriculture éco-intelligente (40 % de femmes et 30 % de jeunes (dont au moins 40 % de jeunes femmes)).	☐	Nº	0		5 600	Enquêtes sur l'adoption des solutions par les agriculteurs, dossiers de vulgarisation.
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.3. Le nombre de ménages bénéficiant d'une aide à la production de cultures intelligentes sur le plan climatique et riches en nutriments (semences et formation), (40 % de représentation des ménages dirigés par des femmes).	☐	Nº	0		5 600	Registres de distribution des projets ; rapports des services de vulgarisation ; enquêtes de vérification auprès des bénéficiaires.
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.4. Le volume moyen de semences de maïs et de haricots résilientes face au climat produites.	☐	MT	Maïs	0 MT	540	Rapports de suivi établis par la cellule d'exécution du projet.
			Haricots	0 MT	216	
I ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.4. Commercialisation améliorée des produits agricoles						
INDICATEUR DE PRODUIT 2.4.1. Le nombre de partenariats conclus avec le secteur privé.	☒	Nº	0		1	Protocole d'accord signé.
INDICATEUR DE PRODUIT 2.4.2. Le nombre de groupes d'agriculteurs transformés en coopératives ou en entreprises agroalimentaires (constitués au moins à 40 % de femmes et 20 % de jeunes (dont au moins 40 % de jeunes filles))	☐	Nº	0		3	Enregistrement des coopératives/agro-industries ; registres des membres des groupes.
INDICATEUR DE PRODUIT 2.4.3. Le nombre d'agriculteurs formés à la gouvernance des coopératives, à la gestion financière et au développement d'entreprises.	☐	Nº	0		5 600	Fiches de formation, tests avant et après la formation, rapports d'évaluation des capacités.
INDICATEUR DE PRODUIT 2.4.4. Le pourcentage de la récolte commercialisée.	☐	%	Maïs	0	85 %	Enquêtes auprès des ménages ; registres des intrants agricoles.
			Haricots	0	85 %	
COMPOSANT 1 : Restauration des infrastructures agricoles et WASH adaptées au climat						
I DÉCLARATION DE RÉSULTATS 1.1 : Infrastructures agricoles résilientes au climat et systèmes de gouvernance inclusifs.						
INDICATEUR DE SORTIE 1.1.1 : Nombre de systèmes d'irrigation entièrement réhabilités et protégés contre le climat.	☐	#	0		3	Enregistrements WUA, journaux d'exploitation du système
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.1.2 : Nombre d'emplois créés par les travaux de construction et de réhabilitation (≥40 % de femmes, et 20 % de jeunes (avec au moins 40 % de femmes)).	☐	#	0		1,250	Dossiers d'emploi des entrepreneurs avec des journaux de travail ventilés par sexe. Rapports de suivi de l'UPI.

I DÉCLARATION DE RÉSULTATS 1.2 : Infrastructure WASH inclusive et résiliente au climat mise en place pour améliorer les résultats en matière de santé et de nutrition.					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2.1a : Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable construits avec des caractéristiques résistantes au climat dans les projets d'irrigation ciblés	☐	#	0	3	Certificats de construction, inspections de site, évaluations de fonctionnalité, rapports d'avancement de l'UIP
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2.1b : Nombre d'installations sanitaires communales construites dans les périmètres irrigués ciblés	☐	#	0	30 (dix par système d'irrigation)	Certificats de construction, inspections de site, évaluations de fonctionnalité, rapports d'avancement de l'UIA
INDICATEUR DE RÉSULTAT 1.2.2 : Nombre d'artisans/techniciens (avec une représentation de 40 % de femmes et 40 % de jeunes) formés à l'exploitation et à la maintenance des infrastructures hydrauliques.	☐	#	0	30	Listes de certifications, évaluations pratiques
COMPOSANT 2 : Productivité et commercialisation agricoles adaptées au climat, sensibles au genre et à la nutrition					
I DÉCLARATION DE RÉSULTATS 2.1 : Renforcer les services de vulgarisation pour autonomiser les petits exploitants agricoles dans l'agriculture intelligente face au climat.					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1.1 : Nombre d'agents de vulgarisation formés en ACSA avec 40 % de femmes et 20 % de jeunes (avec au moins 40 % de jeunes femmes)	☐	#	0	50	Rapports d'extension, listes
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.1.2 : Pourcentage d'agriculteurs ciblés ayant accès aux services de vulgarisation	☐	%	45%	80%	Rapports d'extension, listes
I DÉCLARATION DE RÉSULTAT 2.2 : Capacité renforcée d'intégration du genre et de la nutrition au niveau des ménages					
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.2.1 : Nombre de groupes VSLA créés et fonctionnels (avec ≥60 % de femmes membres) et 20 % de jeunes (dont au moins 40 % sont des jeunes femmes)	☐	#	0	40	Registres de VSLA, journaux financiers ; Rapports de suivi de l'UPI
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.2.2 : Nombre de principaux responsables de soins d'enfants de moins de 2 ans atteints par l'éducation à l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants (ANJE) et à l'hygiène.	☐	#	0	50	Registres de présence aux formations du groupe CARE ; rapports d'avancement du projet ; vérification indépendante par des contrôles ponctuels des ménages
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.2.3 : Nombre d'agriculteurs formés à la vision de genre intégrée à la nutrition (avec une représentation de 60 % de femmes et 20 % de jeunes (dont au moins 40 % de jeunes filles))	☐	#		28,030	Liste de présence à la formation
INDICATEUR DE SORTIE 2.2.4 : Nombre de ménages possédant des jardins familiaux.		#	0	3,500	Rapports de vérification de site
I DÉCLARATION DE RÉSULTAT 2.3 : Capacité renforcée de résilience climatique parmi les agriculteurs ciblés					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.1 : Nombre d'agriculteurs ayant accès à des semences améliorées, à	☐	#	<30 % (À confirmer)	5,600	Rapports de distribution des intrants, journaux des intrants des agriculteurs

des engrais et à des intrants en agriculture climato-intelligente (40 % de femmes et 30 % de jeunes, dont au moins 40 % de jeunes femmes).						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.3.2 : Nombre d'agriculteurs adoptant ≥1 pratique ASC (40 % de représentation féminine et 30 % de jeunes (avec au moins 40 % de jeunes femmes)).	☐	#	0	5,600	Enquêtes sur l'adoption par les agriculteurs, registres de vulgarisation	
INDICATEUR DE SORTIE 2.3.4 : Volume moyen de semences de maïs et de haricots résistants au climat produit.	☐	MT	Maïs	0 MT	540	Rapports de suivi PIU
			Haricots	0 MT	216	
I DÉCLARATION DE SORTIE 2.4 : Commercialisation agricole améliorée						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.4.1 : Nombre de partenariats établis avec le secteur privé pour l'agro-industrie	☒	#	0	1	Protocole d'accord signé	
INDICATEUR DE RÉSULTAT 2.4.2 : Nombre de groupes d'agriculteurs formalisés en coopératives ou entreprises agroalimentaires (avec ≥40 % de femmes et 20 % de jeunes membres, dont au moins 40 % de jeunes femmes)	☐	#	0	3	Enregistrement des coopératives/agro-entreprises ; registres des membres du groupe	
INDICATEUR DE SORTIE 2.4.3 : Pourcentage de la récolte commerciale agricole.	☐	%	Maïs	0	85%	Enquêtes ménagères ; Registres des intrants des agriculteurs
			Haricots	0	85%	
COMPOSANT 3 : Gestion intégrée des bassins versants basée sur la communauté						
I DÉCLARATION DE SORTIE 3.1 : Capacité communautaire renforcée pour la gestion des bassins versants						
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1.1 : Nombre de VNRM établis/revitalisés et formellement liés aux AUE	☐	#	1 (inactif)	8	Registres d'adhésion du Conseil/UA, protocoles d'accord	
INDICATEUR DE RÉSULTAT 3.1.2 : Nombre d'hectares de terres dégradées restaurées grâce à des solutions fondées sur la nature (pratiques de gestion des bassins versants dirigées par la communauté)	☐	# (ha)	0	650	Cartographie SIG, rapports de vérification sur le terrain, données de suivi de l'UGP.	

8. NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)	 GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT Mise à jour ISS 2023 v01
---	---

A. Informations de base⁶			
Titre du projet : Amélioration de la productivité adaptée au climat grâce à une meilleure gestion de l'eau			Code SAP ou TFMS du projet : P-MW-AA0-042
Région : RDGS	Pays : Malawi		
Secteur du projet : Agriculture	Instrument de prêt : Prêt/subvention pour financement de projets		
Dates d'évaluation : 20-nov.-25 à 3-déc.-25	Date d'approbation estimée : 22-mai-26		
Chargé(e) du projet : Kumwenda Doreen	Co-Chargé(e)s du projet :		
Spécialiste en sauvegarde environnementale : xxxxxx ABDOURHAMANE Hamidou			
Spécialiste en sauvegarde sociale : Katebaka Raymond Kahubire Edith Birungi			
Catégorie E&S : Catégorie 1 (risque élevé)	Type d'opération : Opération souveraine / Opération du secteur public		Intermédiaire financier : Non
Date de catégorisation : 23-juin-25	Date de catégorisation dans l'ISTS : 23-juin-25	Date de catégorisation dans SAP : 23-juin-25	
Ce projet est-il préparé dans le cadre d'une réponse rapide à une crise ou urgence ?			Non
Une dérogation aux exigences du SSI a-t-elle été demandée par l'Emprunteur et accordée par le Conseil d'Administration ?			Non
B. Publication et Suivi de la Conformité			
B.1 Publication obligatoire⁷			
Évaluation environnementale et sociale/Audit/Système/Autres : 3 Etude d'impact Environnemental et social			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?			Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client			14-août-25
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication			2-sept.-25
Date de publication par la Banque			2-sept.-25
Plan d'action de réinstallation (PAR) ⁸ : Non applicable			
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?			Non applicable

⁶ **Remarque** : Cette NOCES doit être annexée aux rapports/documents d'évaluation du projet avant l'approbation par la Haute Direction et/ou par le Conseil d'administration.

⁷ Pour plusieurs dates de publication du même type de document/instrument (ESIA, RAP, etc.), veuillez indiquer la date de publication du dernier instrument qui permet de satisfaire à la règle de 50%+1 publiés.

⁸ Y compris le plan de restauration des moyens d'existence (PRME)

Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de participation des parties prenantes (P3P)⁹ : 1	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	21-oct.-25
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	23-oct.-25
Date de publication par la Banque	23-oct.-25
Plan de gestion des nuisibles ou des vecteurs (PGN/PGV) : 1	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	21-oct.-25
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	23-oct.-25
Date de publication par la Banque	23-oct.-25
Plan pour les Groupes vulnérables (PGV) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de gestion de la biodiversité (PGB)¹⁰ : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)¹¹ : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de participation des communautés riveraines (PPCR) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Sélectionner
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date

⁹ Y compris le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)

¹⁰ Voir la note de bas de page 212 du SSL: Selon la nature et l'ampleur des risques et des impacts du projet, le plan de gestion de la biodiversité (PGB) peut être un document autonome ou intégré au PGES élaboré au titre de la SOI. Sélectionner cette option si un PGB autonome est requis.

¹¹ Voir la note de bas de page 190 du SSL: Le Plan de restauration des moyens d'existence (PRME) fait normalement partie du Plan d'action de réinstallation (PAR). Cependant, pour les restaurations complexes de moyens d'existence, un PRME distinct peut être élaboré dans le cadre du PGES. Sélectionnez cette option si un PRME distinct est requis.

Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de préparation et de réponse aux urgences (PPRU) : 1	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	20-nov.-25
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	26-nov.-25
Date de publication par la Banque	26-nov.-25
Plan de gestion des déchets dangereux/médicaux (PGDM) : Non applicable	
Le(s) document(s) a-t-il/ont-ils été publié(s) <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Notification aux Riverains (NR) : Non applicable	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Non applicable
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	Cliquez pour sélectionner la date
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	Cliquez pour sélectionner la date
Date de publication par la Banque	Cliquez pour sélectionner la date
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES-AF) de l'Accord de financement¹²	
Le document a-t-il été publié <i>avant l'évaluation ex-ante</i> ?	Oui
Date de publication « dans le pays » par l'emprunteur/client	30-oct.-25
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publication	3-nov.-25
Date de publication par la Banque	3-nov.-25
Si la publication dans le pays de l'un des documents préparés ci-dessus n'est pas autorisée conformément à la législation du pays ou est impossible en raison de situation de crises/urgences: Non applicable Si applicable, veuillez expliquer ci-dessous :	
Non applicable	
B.2. Indicateurs de suivi de la conformité	
Un calendrier, un budget et des responsabilités institutionnelles claires et satisfaisants ont-ils été prévus pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	Oui
Les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes, ont-ils été inclus dans le coût du projet ?	Oui
Le montant total pour la mise en œuvre complète de la réinstallation des personnes affectées, tel qu'intégré dans les coûts du projet, est-il effectivement mobilisé et sécurisé ? ¹³	Non applicable
Le système de suivi-évaluation du projet inclut-il le suivi des mesures environnementales et sociales ?	Oui
Des modalités de mise en œuvre satisfaisantes ont-elles été convenues avec l'emprunteur puis adéquatement reflétées dans les documents juridiques du projet ?	Oui

¹² Comme indiqué dans la section III.2.3 de la Politique environnementale et sociale (PES) de la Banque

¹³ Dans le cas où un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas requis bien que l'étude d'impact environnemental et social (EIES) soit publiée, joignez l'image/photo de la zone/du site/du paysage pour prouver qu'il est libre de tout usage (une simple déclaration ou lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur selon laquelle il s'agit d'un terrain public.

C. Autorisation			
Le projet est-il conforme aux exigences de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et sociale et peut être soumis à approbation ?			Oui
Préparé par	Nom	Signature	Date
Spécialiste en sauvegarde environnementale :	ABDOURHAMANE Hamidou xxxxx		9-janv.-26
Spécialiste en sauvegarde sociale :	KATEBAKA Raymond KAHUBIRE Edith Birungi		9-janv.-26
Chargé(e)s du Projet :	KUMWENDA Doreen		9-janv.-26
Soumis par			
Directeur/rice du Secteur :	VINCENT CASTEL interim de Martin FREGENE		4-fev.-26
Autorisé par			
Directeur SNSC :	MAMAN-SANI ISSA		14 mai 2026

9. CONTENU DES ANNEXES TECHNIQUES

Annexes relatives au contexte stratégique

- Annexe 1-1. Classification des projets par High 5, domaine d'intervention et ODD
- Annexe 1-2. Portefeuille actuel de la BAD dans le pays
- Annexe 1-3. Projets similaires financés par la Banque et par d'autres partenaires dans le pays
- Annexe 1-4. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays
- Annexe 1-5. Carte de la zone du projet
- Annexe 1-6. Programme de développement du pays
- Annexe 1-7. Analyse sectorielle et institutionnelle
- Annexe 1-8. Matrice d'appui aux partenaires de développement

Annexes relatives à la description du projet

- Annexe 2-1. Théorie du changement détaillée
- Annexe 2-2. Composantes détaillées du projet
- Annexe 2-3. Coûts détaillés du projet
- Annexe 2-4. Enseignements tirés

Annexes relatives à la faisabilité du projet

- Annexe 3-1. Analyse économique et financière
- Annexe 3-2a. Changement climatique et croissance verte
- Annexe 3-2b. Note d'évaluation de la fragilité/résilience du projet
- Annexe 3-3. Promotion de l'égalité hommes-femmes et renforcement de l'autonomie des femmes
- Annexe 3-4. Note technique sur l'intégration de la nutrition

Annexes relatives à l'exécution du projet

- Annexe 4-1. Plan de suivi
- Annexe 4-2. Matrice des risques
- Annexe 4-3. Plan détaillé d'exécution
- Annexe 4-4. Modalités détaillées d'exécution
- Annexe 4-5. Modalités détaillées de passation des marchés
- Annexe 4-6. Modalités détaillées de gestion financière et dispositions en matière de décaissement
- Annexe 4-7. Modalités détaillées d'audit
- Annexe 4-8. Plan et modalités d'appui à l'exécution du projet